

Les associations de plaidoyer dans le processus de démocratisation en Egypte

Pierre Laurine

Mémoire de master

Les économies nationales du monde arabe

Sous la direction de : Mr Lahouari Addi

Membres du jury : - Mr Lahouari Addi - Mme Chiffolleau Sylvia

Table des matières

Epigraphe . .	5
Introduction . .	6
I. Le contexte des ONG arabes . .	9
A. Des définitions mouvantes . .	9
1) Des catégories imprécises . .	9
2) Les associations égyptiennes, produits de leur histoire spécifique . .	11
3) Essai de typologie binaire . .	13
B. Qui s'inscrivent dans un discours internationalisé . .	16
1) De la « bonne gouvernance » et de la « société civile » . .	16
2) Du rapport entre le politique et l'associatif dans le monde arabe . .	17
II. Les associations de plaidoyer égyptiennes, entre liberté et contrôle : étude de cas . .	20
A. Le contexte égyptien . .	20
1) Le champ du légal et de l'illégal . .	20
2) Le champ politique . .	23
3) Le discours sur les droits de l'homme en Egypte . .	25
B. L'organisation interne des associations, limites à la démocratisation . .	28
1) Les membres d'honneur et du conseil d'administration, relais entre le pouvoir et l'association . .	28
2) Le dirigeant comme figure unique de l'association . .	31
3) Un développement limité . .	32
C. Une évolution vers un rôle de contre-pouvoir, porteur d'espoir . .	34
1) Un processus de démocratisation malgré tout entamé grâce à l'activisme de la société civile . .	35
2) Des actions concrètes qui témoignent d'une nouvelle forme de mobilisation . .	37
III. La société civile arabe, moteur de la démocratisation ? . .	40
A. Des rapports au politique spécifiques aux pays arabes ? . .	40
1) Une culture politique « anti-démocratique » ? . .	41
2) Clientélisme et patrimonialisme . .	42
B. Une forme renouvelée d'étude des sociétés civiles arabes débarrassée des paradigmes de recherche traditionnels . .	45
1) Une approche anthropologique originale . .	45
2) « Culture politique » et « espace public » arabe . .	46
B. Une nécessaire démocratisation « par le haut » . .	49
1) Pluralisme démocratique dans les expériences arabes . .	49
2) L'entrée dans le « cercle vertueux » . .	51
Conclusion . .	53
Annexes . .	55
Références bibliographiques . .	56
Les paradigmes de recherche . .	56
La société civile et les processus de démocratisation dans le monde arabe . .	56
Les processus de démocratisation en Egypte . .	57

Les associations en Egypte . .	58
Les associations de plaidoyer dans le monde arabe . .	59
L'économie égyptienne . .	59
Autres sources . .	60
Liste des sigles . .	60
Résumé . .	61
Mots clés . .	62

Epigraphe

« La société civile est comme la sorcière de nos contes : tantôt une rombière aussi chenue, locale et datée que les vieux enchanteurs qui lui ont servi de partenaires (Ferguson, Hobbes, Locke, Hutcheson dans leurs forêts d'Écosse, d'Angleterre ou d'Irlande, ou encore Hegel sur le sol sablonneux de la Prusse), tantôt une Miss Univers multi-ethnique et multifonctionnelle, aux impeccables mensurations admirées de tous sous le sari, le tchador ou la mini-jupe. »

Jean Leca, *De la lumière sur la société civile*

Introduction

Depuis les années 80, le discours internationalisé des grands bailleurs de fond (Fond Monétaire International, Banque Mondiale) valorise le rôle de la « société civile » représentée en partie par les associations et Organisations Non Gouvernementales comme porteuse des fondements de la démocratie et de la « bonne gouvernance ». Les plans d'ajustements structurels et les aides publiques au développement sont conditionnés par une libéralisation économique censée s'accompagner du développement d'une sphère politique autonome et d'une démocratisation « par le bas ». Ce discours idéologisé et internationalisé a influencé les études socio-politiques et a donné lieu à une multiplication de rapports sur le phénomène de la « société civile », terme qui est ainsi devenu ambigu et universel alors même que les situations diffèrent et se particularisent. L'évolution politique et économique de l'Egypte, dans ce contexte, n'a pas fait exception auein du monde arabe. Depuis la « libéralisation » opérée par Anouar El Sadate dès les années 70, et surtout par Hosni Mubarak dans les années 80 et 90 avec le Plan d'Ajustement structurel (1991), les « structures sociales » du pays ont beaucoup été étudiées par des auteurs aussi bien français qu'américains, donnant lieu à de vifs débats dans les sphères de la recherche en sciences sociales, en science politique et en science économique.

J.C Vatin¹ nous rappelle à ce propos que les chercheurs des années 60 et 70, qu'ils plaident en faveur d'une étude des régimes (nassérisme, khadafisme), des liens primordiaux (C. Geertz et la mahzen marocain) ou des politiques économiques (néo-patrimonialisme), se réfèrent à une vision universelle de la démocratisation selon la reproduction du modèle occidental issu de la révolution industrielle et des Lumières (par l'économie et par les idées). Pourtant ce débat sur « les processus de démocratisation » dans le monde arabe mériterait qu'on le recoupe avec des concepts plus larges de type anthropologiques ou culturels et qu'on le libère des paradigmes de recherche traditionnels. Dernièrement, les chercheurs ont opéré un retour dans le champ d'étude de l'Etat et de la société civile, dans lequel l'islam tient une place importante chez des auteurs comme G. Kepel ou O. Carré. Mais les politiciens privilégient également le pluralisme et le comparatisme dans les sciences sociales, entamant ainsi l'ethnocentrisme qui a prévalu pendant des années.

Dans le cadre de cette nouvelle politologie qui prend acte des « processus démocratiques » produits dans le monde arabe, étudier le domaine associatif égyptien peut apporter un éclairage significatif sur les « blocages démocratiques » du pays et sur le véritable rôle de sa société civile. Il s'agit de voir si, par leurs actions, les ONG égyptiennes militantes parviennent à créer un espace de cooptation entre le pouvoir et les citoyens sans être dépendant de celui-ci et à se poser ainsi en contrepoids au système dit « autoritaire » qui règne au sommet de l'Etat. Représentent-elles une « mise à distance de l'Etat »², un pouvoir « contre-hégémonique »³ capable de démocratiser l'Etat et plus généralement

¹ Vatin Jean-Claude, « Les partis (pris) démocratiques. Perceptions occidentales de la démocratisation dans le monde arabe », in *Égypte/Monde arabe* n°4, 19

² OTAYEK René, *Identité et démocratie*, Presses de Sciences Po, 2000.

³ PRATT Nicolas, « Hégémonie et contre-hégémonie en Egypte : les ONG militantes, la société civile et l'Etat », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, CEDEJ, 2004.

la société ? Sont-elles garantes de la « bonnegouvernance » ? Ouvrent-elles le débat et « repluralisent »-elles par là le politique⁴ ? Les associations de plaidoyer égyptiennes permettent elles la démocratisation de l'Egypte ?

Nous entendons par le terme « démocratisation » la définition qu'en donne A.H Dessouki⁵ : « Introduction d'une compétition politique institutionnalisée dans la société grâce à la reconnaissance par la loi de l'existence des partis et des groupes d'intérêts (aspect juridico-institutionnel), à l'imposition de valeurs telles que le respect de la pluralité et la recherche de compromis et d'alliances en l'absence de groupes en situation de monopoliser la vérité politique (aspect culturel), à une répartition du pouvoir et l'existence d'instances de contrôle mutuel (aspect organisationnel). »

Nous nous bornerons ici à étudier ce que Sarah Ben Néfissa⁶ appelle « les ONG de plaidoyer » ou Karam Karam⁷ les « ONG civiles » par opposition aux « ONG de services » à travers deux études de cas représentatives. Cette forme d'association est récente dans le Monde Arabe et elle est intimement liée au domaine du politique puisque ces associations visent à défendre des valeurs telles que les droits de l'homme, les droits de la femme, la démocratie ou l'action citoyenne par des actions de sensibilisation et de mobilisation, mais aussi par des actions législatives de défense de certaines catégories sociales.

On explique souvent, et certains militant des droits de l'homme eux-même⁸, le « retard du

monde arabe » par son système social archaïque hérité de la segmentarité des sociétés arabes telle que l'a décrite Ibn Khaldun ou par une « culture politique » étrangère à l'idée même de démocratie. La démocratisation dans les pays arabes est par ailleurs toujours envisagée à travers le développement d'institutions libérales non étatiques (le marché ou la société civile). C'est de cette société civile institutionnalisée dont nous parlerons même si le terme pourra être étendu à la société civile hégélienne ou à l'espace public de Habermas.

Les deux associations que nous avons choisi d'étudier, l'une des droits de l'homme (*Oyoun Masr*), l'autre de défense des droits de la femme (*The Association for Legal Aid For Women and Children*), nous permettent de montrer les limites d'une démocratisation par le développement d'association de plaidoyer en Egypte. En effet celles-ci voient leur fonctionnement interne subordonné aux intérêts de quelques grandes personnalités qui entretiennent des liens clientélistes avec l'Etat et plus précisément avec le Parti National Démocratique du Président Mubarak, sans évoquer la loi répressive de 1964 relative au fonctionnement des associations ou le contexte général de « muselage de la société »⁹ (les arrestations arbitraires, les services secrets, l'état d'urgence). Les

⁴ DESSOUKI A. H., « L'évolution politique de l'Égypte : pluralisme démocratique ou néo-autoritarisme ? », *Maghreb-Machrek* n°127, 1er trim. 1990.

⁵ DESSOUKI A. H., « L'évolution politique de l'Égypte : pluralisme démocratique ou néo-autoritarisme ? », *Maghreb-Machrek* n°127, 1er trim. 1990, p. 7-16.

⁶ BEN NEFISSA Sarah, *Pouvoir et association dans le monde arabe*, CNRS, 2002.

⁷ KARAM KARAM, *Le mouvement civil au Liban, Revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*, Karthala/IREMAM, 2006.

⁸ AL SAYYID SA'ID Muhammad, « Culture de la relation entre le civil et le politique dans les ONG », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004.

⁹ Amnesty International, *Rapport sur l'Égypte : une société muselée*, Londres

associations de plaidoyer n'ont pas non plus un réel poids auprès des populations et elles n'existent que grâce à l'action de leur dirigeant, disparaissant lorsque celui-ci disparaît. Leur financement est limité aux dons des hommes d'affaires et des politiciens membres de leur Conseil d'administration, ce qui renforce le pouvoir de ceux-ci sur la politique de l'association. Toutefois les associations de droits de la femme ont un fonctionnement qui se distingue sur certains points des associations de plaidoyer car elles sont plus fortement ancrées auprès des populations qu'elles sensibilisent et auxquelles elles fournissent aussi des services (aide légale). Il est aussi impossible de ne pas évoquer les contre-tendances et les évolutions récentes qui tendent à recomposer cette vision négative d'une « pseudo-société civile » en Egypte. Tout d'abord des auteurs tels que E. Picard¹⁰ ont montré que les visions traditionnelles pessimistes des sociétés arabes peuvent être revisitées et que les phénomènes jugés « anti-démocratiques » au sein de ces sociétés, tels que le clientélisme, le communautarisme ou la prépondérance des liens primordiaux dans les relations individuelles, peuvent être des vecteurs de la démocratisation politique et de la citoyenneté. Si l'on porte le regard sur l'étude des représentations collectives et de l'impact de la culture, les associations de plaidoyer égyptiennes contemporaines sont loin d'être inefficaces. Elles représentent tout d'abord un phénomène nouveau et non négligeable au sein du monde arabe, qui est l'apparition d'une jeunesse éduquée et sensibilisée aux discours libéraux. Elles permettent aussi une « relocalisation »¹¹ du référent occidental des droits de l'homme et une adéquation de celui-ci avec les conceptions humanistes déjà présentes au sein des sociétés arabes. De plus, elles participent de la révolution culturelle qui est en cours en utilisant massivement les nouvelles technologies de communication et avant tout Internet.

Finalement, il ne faut pas oublier que la société civile à elle seule ne peut pas démocratiser un pays. Plus qu'une autonomisation parfaite de la sphère du public et du privé, de l'Etat et de la société civile, il faut une articulation, voire une synergie entre ces sphères. Le seul pluralisme politique sans une action concrète et volontaire de l'Etat pour mettre l'économie du pays au service de sa population, pour réformer les institutions, pour donner un champ de liberté aux individus tout en le limitant raisonnablement, pour établir « une loi saine et intègre »¹², n'est pas suffisant. Dans ce contexte, les ONG de plaidoyer ont un rôle clé à jouer pour ouvrir le débat et le garder ouvert, pour éduquer la population et pour forcer les gouvernants à adopter un discours sur les libertés fondamentales. Il s'agit de réintroduire du comparatisme dans les études sur la démocratisation des régimes¹³ et de revoir le concept même de démocratie héritée de l'Occident, qui essentialise les régimes arabes.

¹⁰ PICARD Elizabeth, *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, 2006.

¹¹ EL-KHAWAGA Dina, « Les droits de l'homme en Égypte », in *Égypte/Monde arabe* n° 30-31, 1997.

¹² DROZ-VINCENT Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », in *Humanitaire* n°20, Automne/hiver 2008.

¹³ BADIE Bertrand, *Les deux Etats, pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1987.

I. Le contexte des ONG arabes

A. Des définitions mouvantes

Avant d'analyser l'impact des « ONG » et des « associations » égyptiennes sur la création d'une « société civile » et sur la « démocratisation » du pays, il convient de définir certains de ces termes que nous utiliserons tout au long du développement de notre argumentation et de notre étude empirique. Ces termes utilisés aussi bien par les chercheurs en science sociale que par les rédacteurs de rapports pour les grands bailleurs de fond (FMI, BM) sont devenus imprécis et quasi universels alors qu'ils recourent un processus historique et dialectique à la fois international, national et régional de construction associative et de construction étatique.

1) Des catégories imprécises

L'évolution de la notion de société civile atteste de son flou conceptuel. Si au XVII^e siècle, dans la tradition de la philosophie politique, elle est le pré-requis pour la construction d'un Etat, au XVIII^e siècle, l'école de l'économie politique va en faire l'équivalent du marché, qui s'oppose à l'Etat. Chez Locke¹⁴, la société civile s'oppose à l'existence pré-étatique ou état de nature et accompagne le contrat social fondateur de l'Etat. Société civile et société politique sont donc équivalentes. Mais chez Hegel¹⁵, la société civile peut se créer d'elle même et n'est donc pas nécessairement le résultat d'un pacte. Elle dépend de la « sphère des besoins » et elle est composée d'individus égoïstes agissant en vue de leurs propres intérêts et créant ainsi un « système de dépendance commune », articulé dans ses associations, communautés et corporations. La société civile présuppose l'Etat comme conducteur du lien social, même si elle lui est opposée.

Au XIX^e siècle, Marx substitue ce clivage entre l'État et la société civile par un clivage superstructure/infrastructure. Il annonce à l'encontre de Hegel la prééminence de la société civile sur l'État. On remarque ainsi que, tant pour Hegel que pour Marx, le terme « société civile » permet de réfléchir sur les rapports entre deux sphères : la sphère politique (étatique) et la sphère économique (privée) : deux sphères séparées notamment grâce au développement de l'économie et établissant ainsi le clivage idéologiquement chargé du 19^{ème} siècle entre Etat et société civile. « *Idee vague ou concept élaboré, la société civile est fille des révolutions* »¹⁶. Ainsi, la société civile est un concept qui accompagne les révolutions bourgeoises de l'Angleterre à l'Allemagne en passant par la France. La révolution bolchévique et les « contre-révolutions fascistes » des années trente recréent le concept et le modèle selon leurs besoins.

Les approches contemporaines de la société civile sont diverses car elles s'inspirent de l'évolution historique du concept philosophique tout comme du droit, de l'économie

¹⁴ LOCKE John, *Traité du gouvernement civil*, 1690.

¹⁵ G.W.F. HEGEL, *La société civile bourgeoise*, Maspero, Paris, 1821.

¹⁶ R. FOSSAERT *La société, les États, Tome 5, Seuil, Paris, 1981, p.137.*

ou de l'anthropologie, en s'inscrivant dans les différents courants des sciences sociales (rationalisme, libéralisme, constructivisme pour ne citer que les 3 principaux). Gellner¹⁷, par exemple, définit la société civile comme un groupe d'institutions non-gouvernementales diverses qui sont suffisamment fortes pour pouvoir réagir face à l'Etat mais qui, en même temps, permettent à l'Etat d'accomplir son rôle de médiateur et de « gardien de la paix » entre les différents groupes sans qu'il ne les domine ou n'atomise le reste de la société.

Ainsi la problématique de la société civile se situe dans son rapport avec l'Etat (y est-elle intégrée ou s'y oppose-t-elle ?) et dans son articulation avec la notion de démocratie qui s'est imposée depuis deux siècles comme modèle de régime. En effet, l'évolution historique du concept a eu pour effet de valoriser le rôle de « contre poids » de la société civile face à l'Etat. La notion de société civile ne peut plus être dissociée de toute discussion sur la démocratisation, parce que sa définition met en lumière la position de différentes forces sociales, ainsi que le contrôle et la légitimation du pouvoir de l'Etat. Elle a ainsi joué un rôle important dans les débats sur le développement et sur la réduction de l'autoritarisme gouvernemental des « pays du Sud ».

G. White¹⁸ définit à 4 niveaux le rôle de la société civile dans la démocratisation. Tout d'abord la société civile modifie l'équilibre des forces entre l'Etat et la société à l'avantage de la société et établit donc une opposition équilibrée caractéristique des sociétés démocratiques. Ceci implique une capacité renforcée des forces sociales organisées dans la réduction du pouvoir des Etats autoritaires. Ensuite, la société civile joue un rôle disciplinaire dans sa relation à l'Etat : elle impose une certaine « moralité publique », améliore la responsabilité des politiciens et administrateurs. De plus la société civile joue un rôle important en tant que médiateur entre l'Etat et la société, dans la mesure où elle canalise la relation entre les individus-citoyens et le système politique formel. Une société civile active rend la communication politique plus facile entre l'Etat et la société, en transmettant les demandes et intérêts des secteurs de la population. Elle est aussi un principe alternatif de représentation qui crée une balance entre les élections périodiques. Enfin la société civile peut jouer un rôle constitutif en reconstruisant les régulations du jeu politique dans le cadre de structures démocratiques.

Dans les années 80 et 90, les organisations internationales s'emparent du concept pour valoriser les politiques de développement qu'elles promeuvent à travers l'intégration à l'économie de marché et donnent une définition a minima d'une société civile désormais limitée aux associations et corps institutionnalisés issus de la société et indépendants de l'Etat. « La société civile est le domaine de la vie sociale civile organisée qui est volontaire et largement autosuffisant et autonome à l'Etat. Ses acteurs sont avant tout les organisations syndicales et patronales, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des Eglises et communautés religieuses » (Le Livre Blanc de la gouvernance de l'Union Européenne). Nous avons délibérément choisi pour notre travail de recherche de partir de cette définition largement acceptée et intégrée par les acteurs locaux, tout en apportant quelques nuances propres à élaborer une définition spécifique des associations du monde arabe. Tout d'abord il convient de définir le terme d'association. S. Ben Nefissa¹⁹ nous rappelle à ce propos que le

¹⁷ GELLNER Ernest, *Nation and Nationalism*, Cornell University Press, 1983.

¹⁸ G. White, *Civil Society, Democratization and Development: Clearing the Analytical Ground*, Burnell, P. Calvert (éd.), Civil Society in Democratization, Frank Cass, London, 2004.

¹⁹ BEN NEFISSA Sarah, *Pouvoir et association dans le monde arabe*, Paris, CNRS, 2002.

terme français qui renvoie à la loi sur les associations de 1901 et le terme anglo-saxon d'ONG sont différents car ils se réfèrent à deux visions différentes. Les ONG sont regroupées sous le terme de « secteur sans but lucratif » au Royaume Uni, ce qui renvoie à un statut juridique et à un champ d'activité, et les associations en France sous celui de « tiers-secteur » ou « d'économie sociale » ce qui renvoie à une opposition entre sphère privée et sphère publique. Pourtant, en ce qui concerne les pays arabes, il n'est pas possible de définir cette forme d'engagement par une opposition stricte entre privé et public. Les formes que revêtent les associations du monde arabe sont multiples et jouent sur « l'informel », elles n'ont pas une forme organisationnelle, formelle et institutionnelle et elles sont souvent « para-administratives ». Les ONG et associations sont des objets politiques non identifiés, car la réalité sociale sur laquelle elles s'appuient dans les pays arabes est mouvante et changeante. Elles constituent surtout un objet d'étude complexe, très médiatisé et en proie à un « surinvestissement idéologique, politique et économique ».

En arabe, le terme utilisé pour parler d'association est *jam'iyya* et provient de la racine (j m e') qui signifie « mettre ensemble, rassembler », proche au niveau du sens de la racine latine (*socius*) utilisée dans le terme français d'association. Mais le plus important à mentionner ici est le fait que le terme d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) est utilisé depuis la fin du XIXe siècle dans le monde arabe pour désigner les associations. Ce terme possède une forte connotation politique puisqu'il signifie opposition à l'Etat, voire au gouvernement et qu'il a été amené par l'utilisation, à désigner une catégorie particulière d'associations, propres aux pays du Sud, marquée par les représentations sur ces Etats (Etats autoritaires, marqués par une « culture politique anti-démocratique », ...) Nous nous contenterons pourtant d'utiliser ce terme tout au long de notre étude et nous le définirons de manière simple par 3 critères fonctionnels : une origine privée, un but non lucratif et une indépendance financière et politique.

Après avoir apporté ces précisions sémantiques il est également important de prendre en compte la particularité du contexte politique, social, économique et idéologique dans la définition des associations arabes et plus particulièrement égyptiennes. En France, le mouvement associatif est né de la base de la société, marquée par le souci de créer du lien social. Ainsi, dans ce cadre, la loi de 1901 a toujours été vue comme une victoire. Au XVIIIe siècle la montée des revendications et des pratiques associatives est issue de la base. Ceci est très différent de ce que l'on peut constater de l'histoire du mouvement associatif en Egypte et il est nécessaire de prendre en compte les formes spécifiques de la mobilisation dans ce pays.

2) Les associations égyptiennes, produits de leur histoire spécifique

L'histoire de la construction associative en Egypte est à lier avec l'histoire de la construction étatique. Le vice roi d'Egypte, Mohamed Ali, obtient son indépendance vis à vis du Sultan Ottoman en 1804 et, influencé par l'expédition de Napoléon Bonaparte, il cherche à consolider son Etat en le modernisant et en empruntant aux occidentaux leur système de formation et d'organisation administrative. C'est dans ce contexte que les premières associations impulsées par les élites du réformisme musulman et chrétien émergent et diffusent les idées libérales, la promotion de l'éducation et de la couverture sanitaire, la modernisation par la libération des traditions et l'effort d'interprétation de la religion. Sous la colonisation, et dans le contexte de ce mouvement que l'on a nommé la *Nahda*, elles deviennent le cadre des débats de l'époque et de la renaissance culturelle censée être impulsée par les élites qui se regroupent en cercles d'intellectuels et discutent dans des

salons de l'avenir du monde arabe. Cependant, ce type d'association reste très spécifique à cette période et ne s'imposera pas en Egypte, car il est issu d'une élite minoritaire et parce que dans les années 20 et 30, en réaction, se développe un fondamentalisme religieux qui s'accompagne d'un autre modèle d'association basée sur la charité islamique et le combat contre l'occidentalisation des mœurs, qui reste très répandue en Egypte aujourd'hui. Le mouvement des Frères Musulmans crée en 1924 par Hassan Al Banna, même si il a changé, contrôle encore de nos jours de nombreuses associations de ce type, relayé dans les années 70 par les *gama'at islamiyya*.

Après la révolution des Officiers Libres et l'instauration d'une « République socialiste arabe d'Egypte » dont la constitution n'a pas changé jusqu'à aujourd'hui, sous la présidence de Nasser (1952-1970) s'impose l'idée qu'il est du devoir de l'Etat d'assurer le droit des individus et la redistribution. Le nationalisme nassérien veut construire un Etat moderne et prendre en charge sa population. Cette idéologie a justifié l'autoritarisme de l'Etat et son contrôle accru sur les associations, symbolisé par la loi sur les associations de 1964 quasi inchangée jusqu'à aujourd'hui. Déjà lors du passage à l'Etat national et lors de l'indépendance, la mobilisation populaire a transformée la vocation des associations : elles sont invitées à se couler dans de nouvelles législations et perdent leur nature individuelle pour servir le projet social de l'Etat. On critique l'élitisme des associations et on supprime les *waqfs* (biens de main morte appartenant le plus souvent aux élites désireuses de placer leur argent dans des oeuvres de charité). On dissout les associations et on les met sous le contrôle de l'Etat pour créer les premières associations de développement supposées supplanter les associations islamiques et caritatives. On crée des organisations de contrôle et de coordination des associations qui sont désormais dépendantes du ministère des Affaires Sociales et ce, jusqu'à aujourd'hui. Les élites issues de la bourgeoisie et de la noblesse héritière de la famille Farouk, qui contrôlaient ces associations sont remplacées par une élite bureaucratique et fonctionnaire.

Les spécificités du développement du capitalisme sont également à prendre en compte dans la construction associative égyptienne. Sous la présidence de Anouar El Sadate (1970-1981), l'Etat voit ses capacités distributives diminuer après des années de politique sociale volontariste et ne peut plus faire face au chômage et à la pauvreté. Les années Nasser ont été une période prospère, caractérisée par la généralisation de l'éducation, l'amélioration des conditions sanitaires et le recrutement massif dans le fonctionariat. La quasi disparition des associations n'a alors pas eu de grande influence sur les populations. Cependant, dans les années 70, la crise économique mondiale va remettre en cause la légitimité politique car le pacte social est alors brisé. L'Etat ne peut plus tenir la promesse d'embaucher tout jeune diplômé sortant d'une université, malgré le fait que cela soit inscrit (et encore aujourd'hui) dans la loi, ni continuer à subventionner allègrement l'agriculture ou à payer les dettes des entreprises publiques. Il tente alors d'encourager le secteur privé, poussé par les organismes internationaux qui voient d'un oeil favorable l'entrée de l'Egypte dans l'économie de marché et l'abandon du discours pan-arabe, anti-israélien et tiers-mondiste. La consécration de ce revirement idéologique de l'Egypte est la signature des accords de Camp David en 1979 qui établissent jusqu'à aujourd'hui la position ambiguë du gouvernement vis à vis de la paix israélo-arabe et conditionnent l'aide américaine massive. Les aides bilatérales de l'US Aid sont conditionnées par une ouverture politique et la défense des libertés civiques en Egypte. L'association à but caritatif devient alors une figure de la vie associative car elle est présentée comme le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs et parce que c'est par elle que transitent les aides internationales.

Sous la présidence de Moubarak les aides du Fond Monétaire International et de la Banque Mondiale sont conditionnées par le développement des associations de la vie civile et par la libéralisation économique. Le rôle du secteur privé a été présenté comme décisif pour le succès de ce plan. Le Programme d'Ajustement Structurel (Economic Reform and Structural Adjustment Program) mis en œuvre en 1991 en Egypte vise à augmenter les ressources de l'Etat en réduisant ses dépenses publiques et en augmentant ses réserves en devises étrangères, grâce à une politique de taux d'intérêts élevés, d'augmentation des

taxes et des impôts, de privatisation et de réforme du système bancaire²⁰. C'est la fin des emplois garantis, des biens et des services subventionnés, du contrôle des prix des loyers et de la terre cultivable. La privatisation des entreprises du secteur public et les licenciements massifs renversent l'économie post-coloniale et creusent les inégalités sociales, faisant quasiment disparaître la petite classe moyenne qui s'était créée. C'est dans ce contexte qu'apparaissent des ONG militantes qui défendent les droits des travailleurs et des victimes spécifiques de violations sociales et économiques (femmes, enfants, pauvres), associations réunissant des militants de la gauche et du nassérisme qui créeront dès les années 80 les premières associations de droit de l'Homme et se diversifieront dans les années 90 pour créer une multitude de petites associations de plaidoyer, comme celles que nous avons choisi d'étudier. Les sommes allouées par les aides internationales font de ces associations de développement un enjeu primordial pour l'Etat, qui tente de les contrôler par la voie légale.

L'histoire du mouvement associatif égyptien nous montre que les associations arabes sont nées d'un mouvement des élites intellectuelles et non de mouvements sociaux et syndicaux, et dans le cadre du réformisme arabe. C'est donc d'abord par une opposition ou une fascination de la domination étrangère que s'est construite la question sociale arabe et non dans une opposition avec l'Etat. L'histoire associative montre qu'il s'agit d'un phénomène lié aux élites intellectuelles, administratives et politiques. Et aujourd'hui encore, comme nous allons le montrer, les associations manquent de fondements populaires et sont issues d'une minorité éduquée et liée aux sphères du pouvoir et du parti présidentiel.

3) Essai de typologie binaire

C'est donc dans le cadre de la politique de libéralisation du régime impulsé dans les années 70, que les associations se développent. Ce renouveau associatif est également dû à une volonté de démocratisation, du moins de façade, émanant des élites, contraintes de se plier aux mesures de la « bonne gouvernance » prônées par les grands bailleurs de fonds internationaux. Enfin, il ne faut pas oublier que ce renouveau s'inscrit également dans l'activisme renouvelé des sociétés du Moyen Orient dans les années 90, tel que le décrit P. Droz-Vincent²¹ et selon 3 principales raisons : une raison sociale car des millions de jeunes ont été formés dans les Universités ou ont fait des études à l'étranger, une raison politique car l'associatif socio-culturel qui se développe est plus toléré par les Etats que l'activisme politique (les associations des droits de l'Homme évoluant le long d'une frontière mince, entre action sociale et activisme politique, qui les rend parfois dangereuses aux yeux de l'Etat), une raison financière finalement, puisque les ONG financent de petits projets et permettent à l'argent de circuler.

²⁰ CIEment Françoise, « Table ronde : Bilan et perspectives de l'ajustement structurel en Égypte : introduction », in *Égypte/ Monde arabe* n° 21, 1995.

²¹ Droz-Vincent Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? » in *Humanitaire* n°20, Automne/hiver 2008.

Ainsi les années 90 ont vu le développement d'un tissu de petites associations et ONG dans le monde arabe, agissant dans des domaines très variés allant de la promotion artistique à la défense des droits de la femme en passant par le soutien à des projets de développement locaux, et qui se sont superposées en Egypte aux deux grands modèles existants d'associations : les associations de charité islamique et les associations de développement pro-gouvernementales. Les associations sont ainsi créées par des élites locales désireuses d'atteindre un poste politique ou par des leaders communautaires mais de plus en plus souvent elles proviennent aussi de la volonté de jeunes diplômés des Universités de Droit, d'Art, de Lettres ou des Universités étrangères (American University of Cairo, Beyrouth, Jérusalem, lycées français, ...) de s'impliquer dans des actions collectives diverses. Cette complexification des enjeux et des acteurs à la fois rend la définition et les tentatives de classification des associations arabes difficile, d'autant plus qu'elles agissent souvent en marge de la légalité, malgré le contrôle accru de l'Etat.

Dans la presse égyptienne, 2 termes sont indifféremment utilisés pour désigner les associations : *gam'iyya* (association) et *munadhama ghir hukumiyya* (ONG). Elles sont divisées en *gam'iyya madaniyya* (associations « civiles ») et *gam'iyya kharyriyya / gam'iyya ahliyya* (associations « communautaires » ou « de service »). La *gama'iyya ahliyya* renvoie à un regroupement de quartier ou de communauté (*ahl* signifiant « famille ») qui a pour but de développer des services sociaux directs et utiles à la collectivité. La *gama'iyya madaniyya* renvoie à la notion plus large de *muduni* (« citoyen ») et implique une association de personnes en dehors des cadres sociaux communautaires ou familiaux, et qui a pour but de promouvoir l'action citoyenne, la sensibilisation à des valeurs universelles de démocratie, de citoyenneté ou de préservation de l'environnement.

Cette définition binaire trahit une réalité propre au monde arabe. En effet les associations de service existent depuis le XIXe siècle dans les pays arabes comme nous l'avons montré. Cette réalité pourtant est en grande partie ignorée par les études occidentales sur le phénomène, qui considèrent les ONG soit comme des filières des ONG de développement du Nord, soit comme des créations récentes dues à la nouvelle demande de « bonne gouvernance » dans les pays du Sud. Les termes d'ONG et d'associations dans la construction dialectique occidentale sous-entendent un rapport au politique : une séparation de la sphère privée et publique, une autonomie par rapport au gouvernement, un engagement des citoyens de la « société civile » pour défendre leurs intérêts dans un processus démocratique, en parallèle à l'Etat qui défend l'intérêt général. Hors cette référence au collectif, à la citoyenneté, à la participation, cette opposition à l'Etat n'existait pas lors de la création des associations arabes et n'est apparu que très récemment dans ces *gam'iyya madaniyya*. Il est alors pertinent aujourd'hui de suivre l'avis de S. Ben Nefissa²² ou de Karam Karam²³ et de différencier *ONG de services* et *ONG de plaidoyer*.

Le première catégorie regroupe ce que l'on peut appeler les « associations de service ». Ces associations qui n'ont pas de revendications politiques travaillent en collaboration avec les pouvoirs publics pour le développement du pays. Elles ont un rôle important dans l'environnement local urbain ou rural, où elles organisent les services délaissés par l'Etat tel que le ramassage des ordures ou la préservation du patrimoine, la rénovation de quartier ou l'aide aux petites entreprises. Elles regroupent notamment les associations de développement créées dans la période pré-nasserienne pour répondre aux besoins

²² BEN NEFISSA, « ONG et gouvernance dans le monde arabe : l'enjeu démocratique », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, BEN NEFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH Nabil, HANAFI Sarah et al (dir.) Le Caire, CEDEJ, 2004.

²³ Karam Karam, *Le mouvement civil au Liban, Revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/IREMAM, 2006.

sociaux de la population qui étaient alors financés grâce aux biens de main morte et qui ont repris une indépendance partielle depuis la libéralisation économique. Elles concernent aussi les associations caritatives et sociales créées par les élites citadines issues des quartiers concernés, qui cherchent souvent à se faire valoir dans l'optique d'une élection au gouvernorat ou à la mairie. Ces promoteurs (notables, députés, femmes de notables, chefs d'entreprise) ont souvent un lien communautaire avec la population locale. Enfin elles regroupent les associations religieuses qui se réfèrent à l'aspect social de l'Islam et qui poussent l'individu vers l'acte caritatif (*zakat* et *sadaqa*). Elles sont favorisées par un renouveau des pratiques religieuses et elles concurrencent les associations de développement pro-étatiques, dans le cadre de la remise en cause de la stratégie d'alliance de l'Etat avec la mouvance islamique. Elles sont souvent contrôlées par les Frères Musulmans et les pouvoirs publics craignent de les voir se développer. Elles jouent en effet un rôle important pour la popularité des candidats indépendants islamistes qui participent aux élections législatives.

La deuxième catégorie d'associations regroupe les associations dites « de plaidoyer » ou « civiles » que nous avons choisi d'étudier. Selon M. Camau (2002), « Les advocacy NGO's se fixent pour objectif la défense de causes qui peuvent être qualifiées de « politiques » au sens où elles ont trait au fonctionnement et aux orientations de l'ordre politique : les droits de l'homme, la condition féminine, l'environnement, la « transparence ». Au delà des différences de contexte, elles se prêtent à des rapprochements avec les associations de militance morale observables en France et en Europe. A l'instar de celles ci, elles interviennent dans des domaines relevant traditionnellement du champ d'action des partis politiques et des syndicats. » Ce sont de nouvelles formes associatives apparues dans les années 90 qui s'intéressent donc ici au contraire à des causes qui sont liées de près ou de loin au domaine politique, mais qui ne militent pas ouvertement contre le gouvernement, ni ne se positionnent comme parti d'opposition. Elles cherchent même « à se positionner comme des partenaires des administrations et des secteurs publics en tant que force de proposition, d'impulsion et même d'action et non simplement comme palliatif des insuffisances de l'Etat. »²⁴ Elles visent à une sensibilisation de la population aux problématiques de la citoyenneté et de la civilité et aux problématiques de la société « moderne ». Elles ont un mode de fonctionnement spécifique selon Karam Karam²⁵. Elles se caractérisent par des relations plus horizontales en interne, car elles reposent sur un fonctionnement peu démocratique et en externe, car elles jouent un rôle de lobbying auprès des hauts fonctionnaires du régime. Elles se caractérisent aussi par des petits budgets, la présence de volontaires plus que de salariés, la moyenne d'âge entre 20 et 40 ans de leurs volontaires, le mélange communautaire, le travail sur dossier, l'adhésion volontaire, libre et contractuelle plutôt que basée sur les liens familiaux ou les solidarités primaires et une réflexion centrée sur le rapport citoyen au politique et sur la promotion de l'action non violente. Les associations de plaidoyer ont une histoire spécifique en Egypte et sont les héritières des mouvements de gauche des années 70 et d'un discours occidental réapproprié.

Les associations des droits de la femme sont une catégorie à part au sein de ce type d'associations et certains chercheurs comme G. Denoeux (2003) avancent même qu'elles sont un troisième type, empruntant aux deux modèles définis ici. En effet elles sont à la fois

²⁴ BEN NEFISSA, « ONG et gouvernance dans le monde arabe : l'enjeu démocratique », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, BEN NEFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH Nabil, HANAFI Sarah et al (dir.) Le Caire, CEDEJ, 2004.

²⁵ KaramKaram, *Le mouvement civil au Liban, Revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/IREMAM, 2006.

des instances critiques de mobilisation et des pourvoyeuses de service, car elles militent grâce à la médiation par la justice. En apportant aux femmes un soutien légal, elles peuvent adapter leur discours aux réalités sociales et aux évolutions, tout en créant une véritable participation citoyenne. Nous nous efforcerons d'étudier le fonctionnement de ces deux types d'associations de plaidoyer et de voir leur réel poids sur la démocratisation en Egypte.

Les associations de plaidoyer sont moins nombreuses que les associations de service et cela est dû à plusieurs facteurs selon N. Pratt²⁶ : la résistance des pouvoirs publics d'abord, qui acceptent moins facilement ce type d'engagement à la limite du politique, la faible demande des citoyens et le manque de succès auprès des populations ensuite car celles-ci se préoccupent avant tout de leurs problèmes de survie immédiate et se tournent plus volontiers vers les associations de service de leur quartier. Le manque d'argent est une autre raison car les donateurs égyptiens favorisent les associations de services selon des liens communautaires ou familiaux, ou parce que cela est plus rentable en terme de visibilité et de coût électoral. Elles ont donc du mal à s'imposer dans le paysage associatif égyptien, car leurs actions sont peu quantifiables et peu visibles contrairement aux associations de service, elles se limitent à la surveillance des élections, à l'organisation de débats et de forums et à la rédaction de rapports parfois. Cependant elles ont une visibilité importante à l'extérieur car elles sont mobilisées par des conférences internationales et participent du discours international de la « bonne gouvernance » et de la « société civile ».

B. Qui s'inscrivent dans un discours internationalisé

Il est impossible de parler ou de définir le terme de « société civile », « association » ou « ONG » ni de parler de la « démocratisation » dans les pays arabes sans analyser auparavant la part idéologique du discours des grandes organisations internationales telles que l'ONU, la BM ou le FMI, qui depuis 30 ans reprennent allègrement ces termes pour promouvoir leurs politiques de développement. Ces concepts que nous avons déjà définis auparavant dans leurs évolutions historiques sont aujourd'hui largement intégrés par les acteurs locaux eux-même, selon la définition donnée par ces instances internationales.

1) De la « bonne gouvernance » et de la « société civile »

Le terme de « société civile » est largement repris dans les rapports du Programme des Nations Unies pour le Développement. En 2009, le rapport concernant l'Egypte²⁷ définit ainsi la société civile : « Une société organisée repose sur 3 piliers : l'Etat, le secteur privé et l'espace social ou *société civile* – occupé par des citoyens et dans laquelle ceux-ci s'organisent de manière volontaire pour promouvoir des valeurs et des objectifs communs. [...] La société civile peut donc être vue comme la fondation sur laquelle le capital social repose. Elle complète le pouvoir exécutif, législatif et les médias indépendants dans l'apport des conditions nécessaires pour le développement et la démocratie. »

Le terme de « gouvernance » est issu lui aussi des grandes organisations internationales qui présentent la « bonne gouvernance » comme solution unique depuis les

²⁶ PRATT Nicolas, "Hégémonie et contre-hégémonie en Egypte : les ONG militantes, la société civile et l'Etat", in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 167-197.

²⁷ United Nations Development Programme, Egypt Human Development Report, 2008, p 4.

années 2000. La Banque mondiale qui cherche à comprendre à la fin des années 80, les raisons de l'échec des plans d'ajustements mis en oeuvre, et à légitimer les conditionnalités de plus en plus strictes qui les accompagnent, choisit désormais de mettre en avant des impératifs d'ordre administratif qu'elle définit comme « la bonne gouvernance ».

Il s'agit de gérer le pays de manière appropriée, en s'inspirant des méthodes de management des entreprises privées : « allouer et gérer les ressources de façon à résoudre les problèmes collectifs, grâce à la participation, la transparence et la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. » (PNUD 1997). La bonne gouvernance implique donc une privatisation, une décentralisation et une participation de la société civile, dans le cadre d'un Etat minimal qui permettrait une efficacité. Cela s'inscrit également dans le contexte de crise de la gouvernementalité des années 80, dû à la fois à la mondialisation et à la décentralisation qui discrédite l'échelle nationale²⁸ et voit la multiplication des acteurs (dont les ONG) dans la gestion des politiques publiques.

Dans ce contexte, les associations et les ONG sont présentées comme les premières instances capables de démocratiser et de développer un pays; on vante leurs spécificités pour promouvoir leur participation : leurs relations solides avec les organisations locales, leurs méthodes de travail interactives et leurs outils participatifs, leur connaissance des situations locales, leur capacité à innover et à s'adapter, leur capacité à encourager un consensus populaire et à promouvoir la coopération publique-privée, leur capacité à créer et conserver des espaces démocratiques au sein de régimes autoritaires.

Dans les pays du monde arabe, les questions de la gouvernance et de la société civile prennent de l'importance car la région apparaît comme « coincée » sous une « chape d'autoritarisme » depuis les indépendances et, ni la libéralisation économique, ni la pression internationale n'ont changé la donne. Les conflits régionaux se multiplient en même temps que les interventions étrangères. L'argument des grands bailleurs de fond en faveur des ONG militantes est simple selon G. Denoeux²⁹ : elles sont les plus efficaces pour encourager les réformes structurelles et renforcer la démocratie contrairement aux associations de service qui n'agissent que dans les marges et ne remettent pas en cause le système lui-même, oeuvrant seulement à réparer ses erreurs. Les ONG de plaidoyer agissent auprès de la population pour changer les mentalités et encadrent en même temps les actions de l'Etat, en veillant au respect des libertés publiques et privées. Elles participent à l'incorporation des valeurs de démocratie, de transparence et de gouvernement représentatif dans la société, « elles remettent en cause des tabous intellectuels, politiques et culturels qui sont contraires au progrès et elles sont la source d'idées nouvelles et de débats. »³⁰

2) Du rapport entre le politique et l'associatif dans le monde arabe

Pourtant ces modèles théoriques semblent inefficaces en ce qui concerne l'Egypte car selon M. Al Sayyid Sa'id³¹, le modèle de société qui y est dominant, tel qu'exprimé par les ONG, est caractérisé par une séparation stricte du politique et du civil et par une crainte du

²⁸ BADIE Bertrand, *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.

²⁹ DENOEUX Guilain, "Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds", in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 81-113.

³⁰ Ibidem.

³¹ AL SAYYID SA'ID Muhammad, "Culture de la relation entre le civil et le politique dans les ONG", in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 65-81.

politique. Dans une société politiquement active, ces modèles permettraient l'émergence de dirigeants d'associations et de militants qui ont un degré de liberté et un niveau de culture politique élevé. Ils créeraient des partis et permettraient la rotation du pouvoir et donc la démocratisation. Cependant, en Egypte, la société est non seulement contrôlée par un appareil de répression développé mais aussi dominée par un Etat néo-patrimonial, où le pouvoir est envisagé par les dirigeants comme une ressource privée et où l'opposition à l'hégémonie du parti en place est quasi-inexistante. Dans ce contexte « c'est le rapport fonctionnel avec l'autorité politique qui prédomine. [...] L'espace de l'action civile est limité et monopolisé par des leaders civils qui ont peur de s'engager dans la politique ou d'exprimer des opinions politiques divergentes. [...] Ils préfèrent privilégier une collaboration avec le gouvernement et le parti au pouvoir, voire une allégeance totale. Ils refusent ainsi toute proximité avec une action civile engagée, avec des acteurs politiques indépendants ou avec des opposants. »³²

L'auteur dépeint un tableau noir du champ associatif égyptien qui peut s'appliquer de manière plus générale au monde arabe. Il semble en effet que l'on ne peut pas envisager les associations arabes de plaidoyer comme de véritables ONG car elles ne semblent pas issues « du bas » et ne représentent pas un mouvement revendicatif populaire issu de la société, comme le montre la faiblesse de leur nombre d'adhérents. Elles apparaissent bien au contraire comme le produits d'élites urbaines et semblent s'inclure dans les appareils politico-administratifs par le truchement de liens clientélistes.

Il convient pourtant de rappeler que les associations arabes, qu'elles soient de plaidoyer ou de service peuvent jouer le rôle d'acteurs politiques alternatifs. Elles sont de nouveaux lieux de l'expression politique revisités dans le cadre d'un régime qui échoue à représenter ses citoyens et à renouveler le pouvoir. J.N Ferrié³³, à ce propos nous décrit le dilemme du régime égyptien, qu'il décrit comme un « régime autoritaire libéral ». L'instauration de la République Arabe d'Egypte ne s'est pas faite dans une optique idéologique autoritaire. Elle repose même sur une victoire électorale de ses dirigeants et sur une valorisation discursive de l'idée de démocratie représentative, de peuple souverain et d'indépendance de la nation égyptienne. Le régime mis en place n'est donc « qu'imparfaitement autoritaire »³⁴ : il implique des élections et une référence systématique à l'idée de démocratie, idée qui n'est pas concurrencée par une idéologie alternative. L'appareil de répression développé a forcé les opposants au régimes issus de la gauche et de l'islamisme à se cantonner au domaine de l'action civile non concurrentielle, c'est à dire au domaine associatif. C'est ainsi que dans les années 80 sont apparus les premières associations de Droits de l'Homme, en même temps que le discours des grands bailleurs de fond se faisait plus pressant pour démocratiser le système. « L'autoritarisme a un coût »³⁵ : le coût propre à l'infrastructure de répression elle-même, et le coût externe en terme de bonne entente internationale et de financements puisque comme nous l'avons déjà dit, les aides au développement sont souvent directement dirigées vers les associations de plaidoyer ou liées par la condition de les laisser agir. La répression a une « rentabilité marginale décroissante »³⁶. Depuis Mubarak et l'échec de la répression armée du mouvement islamiste, l'ouverture consensuelle et pragmatique et la

³² Ibidem.

³³ FERRIE Jean-Noel, "Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord", [en ligne], *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004.

³⁴ Ibidem.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

libéralisation de façade est privilégiée. Ainsi le dilemme peut se définir comme suit : « les gouvernants autoritaires ont intérêt à la libéralisation de la sphère publique mais risquent de voir leur prédominance mise en cause; en même temps, s'ils démentent trop explicitement la libéralisation et l'empêche pratiquement, elle cesse de leur être utile. »³⁷ Ce dilemme peut il néanmoins entraîner des effets inattendus ? Pour J.N. Ferrié, « l'idée de « société civile » ne peut évoquer une possible démocratisation que si l'espace public est lui même libéré, c'est à dire si il existe des organisations de plaidoyer actives. » Il apparaît pourtant que cela n'existe pas en Egypte. Quel impact les associations de plaidoyer égyptiennes ont-elles donc sur le processus de démocratisation ?

La problématique des associations dans le monde arabe ne semble donc pouvoir être étudiée que dans le cadre du champ politique et non social, dans son rapport au régime et à la démocratie, et non dans son rapport aux évolutions sociétales. Les associations sont elles totalement coupées de leur base sociale ? Représentent-elles la population qu'elles prétendent défendre ou éduquer aux problèmes modernes ? Ou ne font elles que reproduire le manque de démocratie présent au sommet de l'Etat ? Sont elles un outil pour la démocratisation ? La société civile, entendue comme l'ensemble des associations et ONG égyptiennes crée-t-elle des « espace de démocratisation » ? Nous avons pris le parti d'étudier le fonctionnement interne d'une association en Egypte et son cadre d'exercice, afin de déterminer l'influence réciproque que ce type d'organisation peut avoir avec l'évolution du régime et de la société. Pour cela, nous recourons aussi bien à des outils anthropologiques que constitutionnels ou juridiques, dans le cadre d'une approche constructiviste, qui se base sur une enquête de terrain approfondie, le but étant de diversifier les matières, les informations et les disciplines pour parvenir à une approche politologique équilibrée et libérée de ses paradigmes, fussent-ils ethnocentriques ou relativistes.

³⁷ Ibidem.

II. Les associations de plaidoyer égyptiennes, entre liberté et contrôle : étude de cas

A. Le contexte égyptien

Il convient, dans un premier temps, de déterminer les marges de manoeuvre dont les associations égyptiennes disposent dans le contexte local légal et pratique. Pour cela nous nous inspirerons de l'expérience de deux associations de plaidoyer oeuvrant à Alexandrie. La première association, *Oyoun Masr* se définit comme une association pour le « développement culturel et social », ce qui cache en réalité une volonté plus large de sensibiliser les jeunes égyptiens à « la culture de la paix sociale et du dialogue, et plus précisément des droits de l'homme », à « la culture de la participation et du volontariat » et de créer « un meilleur futur pour l'Egypte et tous les Egyptiens »³⁸. Toujours selon le prospectus de présentation, son terrain d'action se situe au sein des Universités de Droit, d'Art, d'Ingénierie, de Science et de Sport d'Alexandrie, mais aussi au sein des facultés de Pharmacie, d'Agriculture, de Service Social, et d'Enseignement. En dehors d'Alexandrie le réseau s'étend aux facultés d'Ingénierie de Menofiea, de Tanta et de Shubra. L'association s'est créée grâce à la formation de groupes de jeunes qui sont supposés réfléchir aux problèmes actuels de l'Egypte et tenter d'y répondre par des processus démocratiques de débats ou par des actions dans les quartiers défavorisés.

L'association pour l'aide légale aux femmes et aux enfants (The Association of Legal Aid for women and children LAAWC) défend « l'importance du rôle de la loi comme instrument effectif de changement et de protection » et défend les intérêts de la femme, qui « a le droit à une distinction positive »³⁹ et à une reconnaissance de son rôle prépondérant dans le développement du pays. Le travail de l'association se situe sur 3 points : elle apporte une assistance légale grâce au bénévolat de ses avocats et à son expérience, elle tente de sensibiliser les populations visées et de former les jeunes diplômés à la défense des catégories défavorisées et elle participe aux études sur le champ des droits de l'homme et de la femme (sur le viol, le harcèlement sexuel au travail, la participation des femmes aux élections, ... etc). Elle a ainsi participé à la surveillance des élections de 2005 à Alexandrie et elle rédige actuellement un projet d'amendement de la loi du travail vers plus d'équité. L'association travaille dans un réseau d'associations égyptiennes et internationales des droits de l'homme et de la femme (partenariat avec *The Egyptian Center for Women's Rights, Cairo Center For Human Rights Studies, New Woman Foundation. Hisham Mubarak Legal Center , CARITAS Egypte ...*).

1) Le champ du légal et de l'illégal

³⁸ Prospectus de présentation de l'association, 2010.

³⁹ Prospectus de présentation de l'association, 2009.

L'ONG Oyoun Masr est enregistrée officiellement comme « association civile (gama'iyya ahliya) à but non lucratif sous le régime de la loi sur les associations de 2002 ». Elle est donc soumise au contrôle du ministère des Affaires Sociales, selon un régime d'autorisation préalable. Le contrôle légal du travail des ONG en Egypte ne se limite pas à cette loi, car bien d'autres législations permettent le « muselage de la société civile »⁴⁰. La liberté d'expression et d'association est limitée par la Loi antiterroriste (Loi de 1992), la Loi sur la presse (Loi de 1996) ou la Loi relative à l'Etat d'urgence (Loi de 1958, reconduite régulièrement depuis la guerre de 1967). Celle-ci donne des pouvoirs étendus au pouvoir exécutif, qui a le droit d'ordonner l'arrestation et l'emprisonnement prolongé de toute personne ayant « menacé l'ordre public ou la sécurité nationale » sans jugement ni inculpation, et de fermer ou censurer les journaux pour raison de « sécurité nationale ». Ainsi la diffamation, la critique ouverte du gouvernement ou de la situation des droits de l'homme en Egypte est systématiquement réprimée. Le cas de Hafez Abou Saada est éloquent de ce point de vue. Secrétaire général de l'Organisation Egyptienne des Droits de l'Homme, il fut accusé en 1998 d'avoir « accepté des fonds d'un pays étranger dans le but de perpétrer des actes préjudiciables à l'Égypte [et d'avoir] diffusé à l'étranger des fausses informations de nature à porter atteinte à l'intérêt national »⁴¹ et fut emprisonné pendant de long mois.

En effet selon l'art 27 de la loi sur les associations n°32 de 1964 en vigueur à cette époque : « Les associations sont soumises au contrôle des administrations compétentes. Ce contrôle consiste en l'examen des activités de l'association et de leur conformité aux lois, au statut de l'association et aux décisions de son assemblée générale. »⁴² Il est notamment interdit selon l'article 23 de recevoir des fonds étrangers sans l'autorisation préalable du ministère des Affaires Sociales sous peine de dissolution (article 42 et article 17 de la loi de 2002). De plus dès 2011, et malgré les protestations de nombreuses ONG militantes, une nouvelle loi devrait être appliquée, autorisant le ministère des Affaires Sociales à capter les fonds venant de l'étranger et à les redistribuer selon son bon vouloir aux associations qui les ont demandés⁴³. Cette loi vise à créer une Fédération Générale des Organisations de la société civile, chargée de superviser le travail des ONG, de manière généralisée sur tout le pays. Le ministère peut également décider de nommer un conseil d'administration provisoire ou un directeur de l'association si celle-ci a commis une infraction (art. 28 de la loi 1964) ou de nommer des représentants du ministère comme membres du conseil (art.48). Il peut suspendre l'exécution de décisions, si celles-ci sont contraires « à l'ordre public ou à la morale » (art. 33) et il peut exiger une copie du procès verbal des séances de l'assemblée générale (art. 44) et du conseil d'administration (art. 54).

Contrairement à la loi sur les associations de 1901 en France (régime de contrôle a posteriori) jusqu'à 2002, il n'était pas possible de créer une association sans conseil d'administration en Egypte. De plus il faut être minimum 10 personnes. Ce sont de lourdes conditions, qui déterminent le soutien nécessaire d'hommes de pouvoirs ou d'hommes d'affaires. Le cadre de la légalité dans lequel les associations évoluent et qu'elles doivent respecter est défini de manière large et interprétative selon l'article 2 de la loi 1964: « Toute association dont la création contrevient à l'ordre public, à la morale ou vise un but illicite ou

⁴⁰ Amnesty International, *Rapport sur l'Egypte : une société muselée*, Londres, 2000.

⁴¹ Ibidem.

⁴² Ben Néfissa Sarah, « L'État égyptien et le monde associatif à travers les textes juridiques », in *Égypte/Monde arabe* n° 8, 1991 - Voir annexe 2 pour un extrait plus complet du texte de loi -

⁴³ Voir annexes 5, article 1. Loi disponible en arabe sur le site dostor : <http://dostor.org/politics/egypt/10/march/7/8677>

dont l'objectif est de porter atteinte à la sécurité de la République, à la forme républicaine du gouvernement ou à son ordre social, sera considérée comme inexistante. ».

Depuis 2002 une nouvelle loi s'applique au régime des associations (loi 84/2002). Celle ci, sans changer fondamentalement les conditions de création et d'exercice des associations, établit une nouvelle distinction entre « la fondation civile » (muasasa ahliya) et « l'association civile » (gama'iyya ahliya, qui est sensiblement similaire à l'association loi 1964). Le régime de fondation civile permet une liberté plus grande car, si elle nécessite l'ouverture d'un compte disposant de 100 000 livres égyptiennes, le dirigeant de l'association est son unique responsable. Il n'y a pas de conseil d'administration élu qui dispose d'un droit de regard sur les directions à prendre, comme dans la gama'iyya ahliya, tout au plus une chambre consultative formée par des membres choisis et dont le dirigeant peut faire partie. Cela rend les procédures plus rapides et laisse l'entière gestion des affaires de l'association à son leader. Cependant, cette fondation civile est tout autant soumise au contrôle de l'administration et ne peut agir en dehors de la légalité telle qu'établie par la loi de 2002; elle se soumet tout comme l'association civile au régime d'autorisation préalable et au contrôle de ses comptes et de ses activités.

L'ONG pour l'aide légale aux femmes et aux enfants, contrairement à Oyoum Masr est une fondation civile. Sa dirigeante, Mme Shehdan El Gharbawy est la seule à prendre les décisions et cela lui confère une certaine indépendance. De taille plus petite, elle n'a pas recours à des élections internes pour nommer un conseil d'administration et elle ne dépend d'aucun homme politique ou homme d'affaire. Son fonctionnement en est simplifié et repose sur la concertation privée, non officielle, de quelques membres plus selon des liens de solidarité amicale que professionnels. Une question se pose cependant : Le choix de cette forme d'association donne-t-elle plus de liberté à celle ci pour exercer ses activités et s'extraire du système clientéliste qui régit le monde des associations de plaidoyer ? Ou au contraire cela la prive-t-elle des bénéfices que les membres influents d'un conseil d'administration peuvent lui apporter ?

Dans tous les cas, comment les associations de plaidoyer font elles pour exercer leurs activités sans risquer la dissolution, la coupure des fonds ou l'emprisonnement ? De par leur nature et, contrairement aux associations de service, elles touchent au politique même sans avoir de revendications politiques ouvertes et sont donc sujettes à la répression. Mais elles sont aussi utiles au pouvoir qui se sert d'elles pour justifier de sa démocratisation face aux grands bailleurs de fonds internationaux. C'est dans le cadre de cet équilibre délicat qu'elles doivent donc agir. Certaines associations telles que Oyoum Masr se servent de contacts personnels au sein du parti, et du personnel gouvernemental pour se protéger. D'autres organisations de la société civile choisissent le statut de « compagnies » (organisation autorisée à faire des profits) sous le régime de la loi commerciale pour échapper aux restrictions. Mais en général, les associations de plaidoyer font en sorte d'éviter tout programme qui pourrait déplaire au gouvernement ou toute critique ouverte, elles préfèrent entrer dans le jeu de la pseudo-libéralisation politique mise en oeuvre par le gouvernement Mubarak, et se poser comme les garantes de la bonne image de l'Egypte sur la scène internationale. Elles évitent les sujets dangereux tels que la réforme de la loi sur les associations de 2002 et ne proposent pas de projets alternatifs de développement pour l'Egypte.

Elles disposent également d'une marge de manoeuvre se situant dans le domaine de l'illégal ou du « quasi-légal ». Il est toujours possible pour elles, du moins jusqu'à l'année prochaine, même sans avoir eu l'accord des autorités de recevoir les fonds, de contourner la législation en créant un partenariat avec une association étrangère, qui prendra en charge

les frais ou, si la somme est faible et le projet peu contrôlé, de recevoir les fonds en cash par l'intermédiaire d'agences de transfert monétaire (Western Union notamment). L'option privilégiée cependant est l'auto-financement, grâce aux dons de ses propres membres, ce qui pose beaucoup moins de problèmes. Elles utilisent aussi des moyens informels pour composer avec les limitations légales. Les conférences et réunions sont parfois tenues sans avertir les autorités.

2) Le champ politique

Le contexte politique de l'année 2010 est important pour comprendre dans quelles conditions spécifiques les associations de plaidoyer évoluent.

Depuis la réforme de l'article 76⁴⁴ de la constitution en 2005, opérée sous la pression internationale, le président sera pour la première fois élu au suffrage universel direct en 2011. Les candidatures individuelles ne sont cependant pas autorisées : « Pour admettre la candidature à la Présidence de la République, le candidat doit être soutenu par au moins deux cent cinquante membres de l'Assemblée du Peuple, de l'Assemblée Consultative et des conseils populaires municipaux des gouvernorats. »⁴⁵ Il doit également appartenir à un parti ayant obtenu minimum 5% des sièges de l'Assemblée du Peuple et de l'Assemblée consultative. Ces nouvelles configurations donnent donc aux élections législatives d'octobre 2010 une importance particulière et le gouvernement redouble d'effort à quelques mois de l'échéance pour contrôler la population et conserver son hégémonie : passage à tabac des ouvriers manifestant au Caire, torture et meurtre d'un jeune alexandrin arrêté dans la rue⁴⁶, augmentation des opérations destinées à couper les routes de ravitaillement du haschich (la consommation est illégale mais très répandue et plus ou moins tolérée par le gouvernement, dans la mesure où cela permet de contenir la population égyptienne. L'arrêt brutal du commerce de drogue devient dans ce cas précis un moyen de pression politique).

Les dernières élections législatives se sont tenues en 2005 et ont vu l'augmentation conséquente du nombre de députés indépendants, ralliés en réalité au mouvement islamiste⁴⁷. Le danger pour le gouvernement Mubarak est désormais double : les islamistes, si ils obtiennent le nombre de voix nécessaires, auront la possibilité légale de présenter un candidat aux élections présidentielles, et l'arrivée sur la scène politique d'un nouvel acteur qui nourrit les espoirs de changements du peuple égyptien (Dr Mohammed Al Baradei) ne fait qu'aggraver la situation. Le descendant et successeur attendu du Président Mubarak, Gamal Mubarak est loin de faire l'unanimité au sein de la jeune garde du Parti National Démocratique, sans parler du mépris que lui voue la majorité de la population égyptienne, car tous se refusent à voir l'Égypte devenir une « république familiale ».

Pourtant rien n'indique que ce contexte, certes nouveau et porteur d'espoir, ne puisse déboucher sur un réel changement. Le gouvernement dispose toujours de marges de manoeuvres élargies : contrôle à l'entrée des bureaux de vote, comme ce fut le cas aux dernières élections (des policiers, postés à la porte du bâtiment demandent sans détour aux électeurs quel sera leur choix), élimination des candidats potentiels sous un prétexte

⁴⁴ Voir annexe 1, extraits de la constitution de la République Arabe d'Égypte, art. 76.

⁴⁵ Ibidem.

⁴⁶ Khaled Mohammed Said a été tué par des policiers à Alexandrie le 7 juin, donnant lieu à de nombreuses manifestations réprimées par le gouvernement. Voir annexe 5, article 3 et 4.

⁴⁷ Voir annexe 3, tableau de la répartition de l'Assemblée du Peuple.

quelconque de sécurité nationale ou grâce à la corruption. Le Dr Mohammed Al Baradei a ainsi déjà été accusé d'avoir accepté la nationalité suédoise et, même après avoir démenti officiellement, cette réputation le poursuit⁴⁸; il est difficile de démêler le vrai du faux dans un pays où les médias sont contrôlés par le gouvernement. Enfin les autorités ont déjà annoncé qu'elles refuseraient de laisser des observateurs internationaux intervenir dans ces élections comme ce fut le cas en 2005 (sans grand résultat cependant) sous prétexte que la constitution prévoit déjà le contrôle judiciaire du vote et la tenue d'une « Commission indépendante des élections présidentielles »⁴⁹.

Ce contexte définit donc le cadre de travail des associations que nous avons choisi d'étudier sur cette année 2009-2010. Selon Jean Noël Ferrié⁵⁰, les régimes autoritaires libéraux n'acceptent pas de remise en cause de leur hégémonie, ni la critique de leur programme politique impliquant une rotation des pouvoirs. Cependant, ils admettent le développement d'associations de plaidoyer tant que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de leur politique de libéralisation économique et politique destinée à donner une bonne image de l'Egypte au plan international. Oyouun Masr est une association de plaidoyer qui poursuit de nombreux projets visant à sensibiliser et à « répandre la culture de la démocratie » notamment à travers le projet nommé « Culture électorale ». Les volontaires de l'association interviennent auprès des jeunes étudiants de leurs universités et au sein de certains quartiers populaires, pour apporter une aide aux procédures d'obtention de la carte d'électeur et pour convaincre les citoyens égyptiens d'exercer leur droit de vote aux prochaines élections. Le projet de « Parlement des Jeunes » vise également à rassembler des étudiants et à reproduire le travail de l'Assemblée du peuple, en se focalisant sur la discussion des problèmes spécifiques de la jeunesse égyptienne qui pourront par la suite être présentés aux autorités grâce au travail de lobbying des membres influents de l'association. En aucun cas, ce travail ne remet en cause le gouvernement, il ne s'agit pas d'un rassemblement politique d'opposition où la critique serait ouverte. Le gouvernement lui-même appelle la jeunesse à débattre des problèmes de sa génération, se dédouanant ainsi de la responsabilité de ces problèmes. Ces projets ne remettent pas en cause l'exercice du pouvoir, mais bien au contraire, le légitime. L'association ne critique pas officiellement la manière dont les élections sont tenues ou leur falsification, ni la corruption des ministres et du président, ni la politique économique ou sociale. Elle entretient le discours démocratique de façade du gouvernement, en prétendant encourager le vote qui n'a pourtant rien de démocratique en Egypte et en prétendant encourager la participation politique des jeunes, sans mettre en cause la responsabilité du gouvernement dans la gestion du pays. Pourtant, c'est bien à cause du sentiment que leur vote ne pourra aboutir et à cause du dégoût de la politique et des politiciens que les égyptiens ne votent pas, et cela ne semble pas être pris en compte dans les programmes de l'association Oyouun Masr. La participation aux élections législatives de 2000 fut de seulement 24,1 % pour toute l'Égypte (7,4% pour Alexandrie et 12,6 % pour Le Caire)⁵¹.

Tout comme l'association Oyouun Masr, la LAAWC est acceptée par le pouvoir car elle ne le remet pas en cause directement. Elle ne dispose pas du capital social nécessaire pour entrer dans la compétition politique, car sa dirigeante est issue de la population

⁴⁸ Voir annexe 5, article 2.

⁴⁹ Voir annexe 5, article 5.

⁵⁰ FERRIE Jean-Noël, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004.

⁵¹ United Nations Development Programme, *Egypt Human Development Report*, 2008, p 320.

cible (une femme, avocate, issue de la classe moyenne). De plus il n'existe pas de réelle coordination nationale permanente entre les associations des droits de la femme ou des droits de l'Homme, la LAAWC n'est implantée que localement, menant des projets ponctuels en partenariat avec d'autres ONG égyptiennes. Elle doit nécessairement travailler en coopération avec les pouvoirs publics si elle ne veut pas sortir de la légalité et voir son association dissoute. Elle n'est pas capable non plus de promouvoir des projets qui déplaisent aux gouvernants ou qui critiquent ouvertement le manque de démocratie, la corruption, le clientélisme, le trucage des élections. La défense de la catégorie féminine et des enfants entre dans l'objectif de développement et de modernisation affiché par le gouvernement Mubarak et ne remet pas en cause directement son hégémonie. Il a besoin de ce type d'association de plaidoyer pour faire bonne figure car « elles favorisent une forme d'engagement sans participation politique appropriée à son autoritarisme libéral »⁵².

3) Le discours sur les droits de l'homme en Egypte

L'histoire du mouvement associatif des droits de l'homme en Egypte est à corréliser avec le double mécanisme de « relocalisation d'un discours occidental »⁵³ et de construction d'un « discours anti-hégémonique »⁵⁴.

Dès les années 80 apparaissent, selon N.Pratt⁵⁵, des ONG de plaidoyer égyptiennes qui développent un « discours anti-hégémonique alternatif au discours politique officiel ». L'hégémonie est ici entendue comme « l'ensemble des structures discursives, économiques et institutionnelles par lesquelles les dirigeants exercent le pouvoir, reproduit par les individus eux-même qui légitiment ainsi son exercice ». Ce discours en Egypte sous-tend plusieurs dichotomies que les ONG militantes tentent de déconstruire : dichotomie monde arabe / monde occidental, société politique / société civile, sphère privé / sphère publique, droits civils et politiques / droits sociaux et économiques.

La première association à jouer ce rôle fut l'Organisation Egyptienne pour les Droits de l'Homme (*Egyptian Organization for Human Rights, EOHR*), créée en 1985 par une frange d'intellectuels et de politiciens égyptiens, qui profitent de l'essor du discours sur « la transition démocratique » pour se faire valoir. Ils entendent dépasser le discours nassériste et marxiste des années 60 et 70 pour mettre au coeur de la souveraineté nationale le citoyen en tant qu'être humain. La démocratie dépend de la garantie des droits universels de l'homme et non plus seulement de la garantie par l'Etat de la suprématie nationale et de la redistribution des richesses. Il veulent déconstruire l'idée traditionnelle de l'Occident ennemi tel que présentée par le discours tiers-mondiste et pan-arabe et valoriser la coopération avec les institutions des sociétés civiles européennes et américaines. Ce nouveau discours se construit sur la critique du nationalisme de l'après révolution de 1952 et sur la déconstruction de la vision d'une nation unie, notamment en défendant les intérêts de différents groupes et classes spécifiques (femmes, travailleurs, coptes).

⁵² FERRIE Jean-Noël, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004.

⁵³ El-Khawaga Dina, « Les droits de l'homme en Égypte », in *Égypte/Monde arabe* n° 30-31, 1997.

⁵⁴ PRATT Nicolas, « Hégémonie et contre-hégémonie en Egypte : les ONG militantes, la société civile et l'Etat », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 167-197.

⁵⁵ Ibidem.

Les associations qui se créent à la fin des années 80 et dont les principales furent l'EOHR, *The Cairo Institut for Human Right Studies*, *The Ibn Khaldun Center for Developpement Studies*, *Hicham Mubarak Legal Center* recrutent massivement parmi les étudiants et les anciens militants de la gauche déçus par l'échec de l'Etat providence égyptien et par la pratique politique, mais qui ne veulent pas s'engager dans la compétition. Leur discours se radicalise, alors que l'Etat égyptien érige des barrières législatives à leur actions et elles entrent dans une phase de critique systématique du pouvoir politique, utilisant les standards internationaux des droits de l'Homme comme une arme idéologique pour revendiquer une démocratisation par le bas et non plus par le haut comme lors de la phase élitiste de leur création. Leur principal mode d'action est alors de mener des enquêtes sur les atteintes aux libertés politiques.

Dans les années 90, la mouvance se diversifie. Les associations des droits de l'homme et de la femme intègrent la scène internationale et échangent avec les organisations internationales. Elles prennent en compte les débats internationaux sur les droits humains et les juridictions internationales. Leurs activités s'élargissent (assistance juridiques aux militants, actions de sensibilisation de la population, publication de rapports) en même temps qu'elles se professionnalisent. De plus selon D. El Khawaga, c'est également durant cette phase qu'elles vont tenter « d'homologuer » la référence occidentale des droits de l'homme par rapport aux références « locales ». Dans la lignée des penseurs de la Nahda, les activistes des droits de l'Homme tentent de répondre à la question qui a traversé l'histoire des idées politiques arabes depuis le XIXe siècle : « Pourquoi le peuple arabe a il décliné alors que les autres peuples ont évolué sans lui ? » Comme à l'époque ils tentent d'expliquer qu'il existe un essentialisme dans la religion musulmane ou plus largement dans la civilisation arabo-musulmane qui est propice aux droits de l'Homme. Ainsi l'arriération de l'Egypte selon M. Al Sayyed Saïd⁵⁶ serait dû à un manque de prise de conscience de la valeur des droits de l'homme au sein de la société.

Depuis la fin des années 90 la mouvance des droits de l'homme entre dans une nouvelle phase, la dissémination. L'EOHR explose en 1998 et le Centre Ibn Khaldun est fermé en 2000 à la suite de l'arrestation de son dirigeant Saad Eddin Ibrahim. Les anciens militants de ces grandes ONG des années 80 et 90, ainsi qu'une nouvelle génération de militants issus des universités de droit ou de science sociale et sensibilisés aux discours internationaux vont créer leurs propres associations, de taille plus réduite et aux actions plus limitées, sans réelles liaisons entre elles. Il est difficile aujourd'hui de dire que le réseau de ces associations forme une contre-pouvoir efficace face au gouvernement ni ne parvient à élaborer un discours « contre-hégémonique ». Elles ont en effet abandonné l'opposition frontale aux pouvoirs publics au profit d'une action de lobbying auprès des hauts fonctionnaires et des personnalités du régime. Pour justifier cela il suffit de regarder la composition de leur conseil d'administration et de leurs membres d'honneur : la plupart viennent du PND ou sont d'influents businessmen liés au parti.

Le mouvement associatif féministe égyptien a une histoire distincte de celui des droits de l'homme. C'est pour cela que l'on ne peut étudier ces deux types d'associations de plaidoyer comme une seule forme d'engagement, un seul discours, une seule façon de fonctionner. Les associations des droits de la femme et de l'enfant ne sont pas issues des élites politiques du régime, mais de quelques intellectuelles et femmes atypiques qui se sont

⁵⁶ *Huquq al-insan wa ta'akhhur Misr* (Les droits de l'homme et l'arriération de l'Egypte) Le Caire, éd. Du Centre du Caire pour les droits de l'homme, 1993. AL_SAYYED SAÏD M., *Al Islam wa huquq al-insan* (L'Islam et les droits de l'homme), Riwaq Arabi, n°1, Le Caire, éd. Du Centre du Caire pour les droits de l'homme, 1996.

inspirées des mouvements féministes occidentaux et de l'histoire du mouvement égyptien pour revendiquer des droits politiques et combattre le fanatisme religieux.

Les revendications féministes pré-révolutionnaires concernaient le droit à la participation politique, à une rémunération égale et à des services de protection de l'enfance. Les dirigeants égyptiens ont considéré ces demandes satisfaites par la législation de 1956 et il a fallu attendre Mme Nawal Al Sa'dawi et son *Association de solidarité des femmes* en 1982 pour que des questions considérées comme du domaine privé reviennent au sein des mouvements politiques. Auparavant les ONG de femmes se contentaient de défendre les droits sociaux et économiques des femmes et des enfants, notamment au travers de services de protection et de charité, mais dans les années 80 et 90, de multiples groupes informels (*Nouveau Centre de Recherche sur la Femme* 1991, *Committee for Defence of Women* 1985, *The Egyptian Center for Women Right* 1996) vont se créer en réaction à la montée du mouvement islamiste. Ce sont ces militants et militantes qui vont par la suite créer les ONG de droit de la femme, dont le but est de valoriser le rôle politique des femmes et de lutter contre le patriarcat. Il s'agit de promouvoir le rôle public de la femme dans la société par des actions de plaidoyer en faveur de réformes juridiques, la promotion de textes, la rédaction de rapports, ou la conscientisation de la population féminine. Elles veulent transposer des questions privées en débats publics (mariage et divorce, excision, violence conjugale) et pour cela elles ont dû faire face à une grande réticence de la part du gouvernement et des élites traditionnelles, qui les accusent de travestir la culture nationale au profit d'un programme occidental. Nawal Al Sa'dawi a ainsi vu son association fermée en 1991 et a été elle-même obligée de quitter le pays sous la menace de fondamentalistes en 1993. De plus elles font face à la concurrence d'organisations gouvernementales ou pro-gouvernementales comme le Centre Suzanne Mubarak, qui s'approprient les problèmes à forte visibilité internationale tels que l'excision, sans défendre fondamentalement le droit des femmes sur le plan politique.

Malgré cela la mouvance féministe a connu certains succès notamment la réforme en 2000 de la loi sur le statut personnel de 1979 facilitant les procédures de divorce pour la femme et lui donnant le droit de voyager sans l'autorisation de son mari⁵⁷. Tout comme la mouvance des droits de l'Homme, elles remettent en cause le discours nationaliste mais pas seulement : elles s'attaquent aussi au « patriarcat étatique » et réclament plus que des droits civiques et politiques. Elles considèrent qu'il est important de prendre aussi en compte « les problèmes des femmes » c'est à dire les conditions économiques et sociales dans lesquelles elles évoluent, leurs relations privées ou la législation de la famille. C'est ce double discours qui différencie les associations de plaidoyer féministes des associations de plaidoyer des droits de l'homme. Les associations des droit de la femme se sont diversifiées elles aussi depuis les années 2000 mais elles n'ont pas changé leur discours ni leur méthodes.

Dans la lignée de ces associations, l'association pour l'aide légale aux femmes et aux enfants de Mme Al Gharbawy (LAAWC) entend défendre les intérêts des groupes marginalisés et plus particulièrement des femmes et des travailleurs en coopération avec des syndicats (*Center of Trade Union and Workers Services*) et d'autres associations de droit de la femme (*The Egyptian Center for Women Right*, *New Women Foundation*). Le message qu'elle veut diffuser est hérité de l'histoire des associations féministes égyptiennes : « LAAWC souhaite l'établissement d'une société démocratique où la justice prévaut et dans laquelle les femmes sont réellement égales aux hommes, ont accès à leur droits juridiques, politiques, culturels et sociaux, que tous les individus de la société croient en cette égalité et l'admettent et que les enfants puissent jouir d'une protection, d'une

⁵⁷ Freedom House, *Special Report on Women's Right in Egypt*, by Mariz Tadros, 2010.

attention particulière et de droits nécessaires à leur bonne croissance (émotionnellement, mentalement et socialement). » Cela passe par : « la défense des travailleuses et des enfants contre toute violation, surtout dans le cas d'un contentieux judiciaire, l'amélioration économique de la situation des femmes et l'amélioration de leur connaissance du droit, une formation pour les rendre capables de revendiquer leurs droits par elles-même, la solidarité et la coordination avec toutes les ONG locales et internationales, la suppression de tout obstacle social, culturel ou légal qui empêche ces groupes cibles d'obtenir leur droit. »⁵⁸ Ainsi contrairement aux associations des droits de l'homme, les associations des droits de la femme sont ancrées dans les problématiques modernes de la société : elles entendent changer la législation du pays mais prennent aussi en compte l'environnement social et culturel dans lequel elles évoluent grâce au réel contact qu'elles ont avec leur base, c'est à dire avec les populations qu'elles défendent. Leur discours s'inspire de la réalité du terrain sur lequel elles travaillent plus qu'il ne sert de façade démocratique. L'évolution des associations des droits de la femme a rendu ce type d'organisation hybride, entre association de service et de plaidoyer, car elles ont dépassé leur rôle d'association de développement pour évoluer vers le militantisme et former leurs membres à l'action de plaidoyer. C'est sur ce point que l'on peut déjà avancer que cette nouvelle génération d'ONG, comme les nomme G. Denoeux, a un rôle à jouer dans le processus de démocratisation de la société égyptienne.

B. L'organisation interne des associations, limites à la démocratisation

Il n'existe pas d'organisation capable de centraliser les actions de plaidoyer en Egypte, chaque organisme élaborant ses propres stratégies et composant avec le pouvoir. Les relations que les associations de plaidoyer établissent entre elles sont ponctuelles (pour un projet limité dans le temps) et parfois de nature concurrentielle, chaque dirigeant préférant se concentrer sur sa propre ascension professionnelle ou sur le développement de son ONG, au moyen de liens clientélistes, comme nous allons le montrer.

1) Les membres d'honneur et du conseil d'administration, relais entre le pouvoir et l'association

La société civile égyptienne fonctionne selon un mode de cooptation des hommes d'affaires et des hommes politiques. Les parcours professionnels normaux de ces personnalités vont de l'entreprise au gouvernement et revenant à l'entreprise ou de l'armée au gouvernement puis à l'entreprise. Il y a une véritable interpénétration entre les élites économiques et les élites politiques en Egypte qui favorise « l'insertion d'entrepreneurs dans une forme dépolitisée, car non concurrentielle d'activités dans la sphère publique pouvant aller jusqu'à la participation au gouvernement ou la participation à des ONG de plaidoyer »⁵⁹. La libéralisation économique n'a pas signifié la libéralisation politique mais seulement

⁵⁸ Prospectus de présentation de l'association, 2009.

⁵⁹ FERRIE Jean-Noel, "Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord", *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004.

l'évolution de l'élite et « l'entrée en politique des entrepreneurs »⁶⁰. La législation et le système de répression égyptien obligent les associations à entretenir de bonnes relations avec l'Etat et les pouvoirs publics, ce qui fait d'elles des associations para-publiques utilisées par le gouvernement pour s'appropriier les fonds étrangers. Elles sont devenues un lieu de cooptation entre le public et le privé et « attirent à elles l'ensemble des personnalités qui cherchent à accéder à l'espace public et à tisser des relations au sein de l'appareil d'Etat à même de les servir pour une multitude d'enjeux, soit économiques (appel d'offre, accès aux prêts, autorisations, informations), soit politiques (briguer des mandats politiques de députés ou d'élus locaux). » « Les associations du monde arabe sont souvent le lieu d'émergence et de construction de notabilités politiques. »⁶¹

Selon M. Al Sayyid Sa'id⁶², la société civile arabe est fondée sur le politique et l'économique à la fois. Les hommes politiques et les hommes d'affaires participent à la fondation d'associations pour venir sur la scène politique tout en opérant sous le regard du gouvernement. Les politiciens de second rang se servent des ONG pour élargir leur base d'influence dans la société, les hommes d'affaires pour se poser sur l'agenda politique et acquérir une notoriété au sein des populations locales. Les organisations de plaidoyer comptent sur les compétences de ces deux types d'entrepreneurs pour développer l'association. L'Egypte subit ainsi une contradiction : le pouvoir est centralisé dans les mains de quelques personnes, ce qui crée une démission généralisée et une dépendance qui étouffe l'initiative. De plus le clientélisme se développe, de nombreuses personnes sont proches du pouvoir et l'exploitent pour leurs intérêts personnels. La multiplication des sources de pouvoir dans la société empêche le développement de relations horizontales entre les associations de la société civile qui sont surtout intéressées par les relations verticales avec le gouvernement. « Ce sont les gens qui se rapprochent du pouvoir »⁶³, alors que c'est le processus inverse qui est censé définir la notion même de démocratie. « La cooptation dans toutes les ONG implique l'indépendance du choix des gouvernants. Ceux-ci ne se voient pas imposer des hommes par la société civile mais les choisissent prêts à agir de manière non concurrentielle, ce qui leur permet de bénéficier de leur expertise et de se légitimer au regard des bailleurs de fond. »⁶⁴

L'association Oyoum Masr est la figure de l'association de plaidoyer égyptienne. Sa fondation et son développement reposent à la fois sur la volonté d'un seul acteur, son dirigeant, et sur des liens clientélistes. Mr Mostafa Abbas, fut le dirigeant du syndicat des étudiants de la Haute Ecole Militaire pour hommes d'Alexandrie Gamal Abd El Nasser. A partir de ces contacts personnels dans les universités de droit, de science sociale ou d'art il a suggéré de créer des groupes d'étudiants qui défendraient les mêmes idéaux de volontariat, de paix et de droits de l'homme et dont le nom serait Oyoum Masr (Les yeux de l'Égypte). Peu à peu, rassemblant des soutiens au sein des personnalités du gouvernement (« l'ancien ministre de la jeunesse le Dr. Ali El-Deen Helal a décrit le travail

⁶⁰ Ibidem.

⁶¹ Ibid.

⁶² AL SAYYID SA'ID Muhammad, "Culture de la relation entre le civil et le politique dans les ONG", in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 65-81.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ FERRIE Jean-Noel, "Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord", *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004.

de ce groupe de jeunes comme une activité remarquable »⁶⁵), l'association Oyoun Masr est enfin capable d'être enregistrée sous le numéro 1963 sous le régime de l'association civile en date du 27 avril 2004. Par la suite de nouvelles personnalités (un « groupe de leaders et de symboles de la société civile »⁶⁶) se sont impliquées dans le projet et sont devenues membres du Conseil d'administration en 2005, lors d'une « élection tenue dans une formidable atmosphère démocratique ». Le tableau de présentation de ces premiers membres du Conseil d'administration se présente comme suit :

Prof. Dr. Muhammad Ahmed Abdellah	Dirigeant de l'Université d'Alexandrie (membre d'honneur de l'association).
Mr. Ahmed Abbas	Homme d'affaire et un des leader les plus populaires du gouvernorat.
Mr s. Nadia Queder	Dirigeant du département de l'environnement au sein du Conseil Local du gouvernorat.
Dr. Muhammad Sayed Fahmi	Sous-secrétaire du Haut Institut du Service Social d'Alexandrie.
Dr. Gamal Morad	Dirigeant du département de gymnastique à l'Université d'Education Sportive pour hommes d'Alexandrie.
Mr. Othman Muhammad Ali	Le respectable acteur et scénariste.
Mr. Gamal Habashi	Membre du Conseil d'administration de l'école <i>Laissez Horrya</i> .
Mr. Amer Abou-Heif	Le célèbre avocat.
Dr. Fouad Muhammad Ali	Homme d'affaire intéressé dans le développement culturel.
Dr. Yousef Al-Abyad	Expert de la contre-façon et de la falsification au sein du ministère de la justice.

On voit bien que le choix des membres dépend avant tout d'un calcul rationnel de la part du dirigeant de l'association, qui a souhaité s'allier des personnalités du gouvernement local et des hommes d'affaires ainsi que des hommes célèbres dans la région d'Alexandrie. Leur rôle dans le travail de l'association est essentiel, ils peuvent servir à obtenir des autorisations officielles, des sponsors, des contrats avec des sociétés, organiser des rencontres avec d'autres personnalités du régime et donner ainsi une réputation et une visibilité au niveau étatique à l'association.

Le fait d'avoir déjà des contacts avec le ministre de la jeunesse, d'avoir fait parti du Parti National Démocratique avant même ses 18 ans mais aussi d'avoir un père influent dans la société égyptienne n'est pas sans lien avec la possibilité offerte à l'association de s'allier des personnalités influentes. « Durant la première année de vie de l'association, les jeunes ont préféré apprendre de l'expérience des membres du Conseil d'administration tel que présenté par le tableau ci dessus. »⁶⁷ Puis « à la demande des membres de l'association, certaines de ces personnalités on gardé leurs positions alors que d'autres membres de l'association ont eu l'honneur de représenter la jeunesse au sein du Conseil d'administration

⁶⁵ Prospectus de présentation de l'association, 2010.

⁶⁶ Ibidem.

⁶⁷ Ibidem.

d'Oyoun Masr. »⁶⁸ Parmi ces jeunes, le fondateur et dirigeant de l'association Mostafa Abbas est ainsi devenu secrétaire général de l'association et membre du Conseil d'administration. Il est en réalité celui qui permet à l'association de se développer, le Conseil d'administration ne faisant qu'entériner ses décisions.

2) Le dirigeant comme figure unique de l'association

Dans les deux types de régime d'association (fondation civile ou association civile), le dirigeant apparaît comme le seul décideur de la politique de l'association, le seul interlocuteur en relations publiques, et souvent son créateur. Dans le cadre de notre recherche de terrain par exemple, il n'eut pas été possible d'obtenir des informations aussi précises de la bouche d'un autre membre. Si, officiellement, le travail est partagé dans les statuts de l'association, il est pourtant celui qui prend les décisions pour tout ce qui concerne la levée des fonds, la gestion des projets et des finances, le management, le développement, le recrutement des membres ou les actes administratifs, le conseil d'administration se contentant la plupart du temps d'entériner ses actes. Il est celui qui permet le lien entre tous les membres et toutes les activités de l'association, celui auquel les autres membres (trésorier, secrétaire, volontaires) se reportent avant de prendre une décision. Il délègue peu de responsabilités à ses partenaires et souhaite être mis au courant de tout ce qui se passe au sein de son association. L'évolution de celle-ci même semble dépendre de son parcours professionnel et de ses désirs personnels. Il apparaît que le développement et la disparition de l'organisation dépend d'une seule personne car il y a une véritable personnalisation du pouvoir de décision tout comme au sommet de l'Etat.

Le prospectus de présentation officiel de l'association Oyoun Masr parle de ce « groupe de jeunes, coeur du nouveau leadership de la société civile » et de « leur dur et continu travail vers un meilleur futur pour l'Égypte et tous les Egyptiens »; pourtant l'interview du leader de l'association montre que la réalité est bien différente. C'est grâce au travail personnel d'un seul individu que l'association a pu naître et se développer. Il est celui qui a su trouver des soutiens politiques, notamment parce qu'il était membre du PND. Il s'étend sur ses aspirations personnelles et ses idées, sur sa future carrière et sur son rôle au sein du Parti National Démocratique.

Mme Al Gharbawy est la figure du dirigeant d'une association de plaidoyer en Egypte : très active et très occupée, elle ne cesse de recevoir des appels sur ses deux téléphones portables. Lorsqu'un problème se présente, les autres membres préfèrent la contacter⁶⁹. Elle gère les affaires de son association, est présente sur tous les terrains et conseille les autres membres, avocats volontaires ou salariés. Diplômée de l'Université de Droit d'Alexandrie, et plus âgée que Mr Abbas, elle est celle qui a investi afin de faire reconnaître son association sous le numéro 1885 sous le régime de la fondation civile en 2005. L'idée de cette création lui revient entièrement, et fut impulsée par son expérience professionnelle d'avocate en droit de la famille et grâce à ses contacts au sein de la société civile. Elle a su par la suite rassembler autour d'elle un groupe d'avocats, de travailleurs sociaux et de volontaires partageant les mêmes idéaux et nouer des liens avec d'autres associations des droits de la femme et des travailleurs.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Entretien non retranscrit, 20 juin 2010, Alexandrie.

3) Un développement limité

Les associations de plaidoyer égyptiennes, de par leur fonctionnement même ont peu d'espoir de se développer. Les deux associations que nous avons choisi d'étudier se heurtent à des obstacles d'ordre interne, qui ne dépendent ni de la situation politique ni de la situation législative du pays⁷⁰.

Tout d'abord elles sont de petite taille, embauchent peu de salariés et la majorité des volontaires sont des jeunes peu expérimentés. Leur financement est réduit à des donations périodiques ou des cotisations volontaires des membres de l'association. « Le problème en Egypte, c'est que la culture de la responsabilité sociale au sein des sociétés n'existe pas. Et si cela existe, on doit les payer 10 fois plus pour qu'ils couvrent l'évènement.[...] Il y a des sociétés qui nous répondent et qui sentent que nous voulons réellement faire quelque chose. Ca peut ne pas être une société, mais juste un magasin de quartier. Ceux ci disent : "je vous sponsorise avec 100 livres" et on prend une facture. [...] Cette somme ne pourra pas dépasser 500 dollars dans chaque évènement. »⁷¹Elles recourent peu aux fonds étrangers pour deux raisons : conserver la réputation de l'association et éviter les problèmes avec le gouvernement égyptien. Mostafa Abbas nous explique :

Il y a également de véritables lacunes dans la gestion administrative de l'association car les dirigeants ne sont pas capable ou ne souhaitent pas construire d'institutions stables qui pourraient leur survivre. Il n'y a pas de politique de développement de la performance, qui passerait par la formation des autres membres, ou par la délégation de responsabilités, ou par des relations soutenues avec des organisations plus expérimentées. Elles ne procèdent pas non plus à une évaluation de leur travail, et sont donc incapables d'établir une stratégie de développement et d'amélioration pour le futur.

Les compétences du personnel permanent des associations (17 personnes au sein de LAAWC, 1 personne au sein de Oyoun Masr), censé coordonner les actions de l'association sont limitées. Ils ne parlent pas anglais, ont de faibles notions du travail en groupe ou de management. Les conflits internes sont rarement résolus par le compromis ou la négociation. Dans tous les cas, seul le dirigeant de l'association joue le rôle de coordinateur et de manager. Il y a donc un véritable manque de démocratie et de transparence au sein des associations égyptiennes. L'assemblée générale, qui peut être convoquée à tout moment et réunit tous les membres de l'association, est censée jouer un rôle consultatif important, base de l'esprit de partage et de mise en commun des idées censées régner au sein de l'association. Mais dans la pratique, elle est rarement consultée dans le cadre du travail de l'organisation, se réunissant une fois par an seulement, pour approuver le budget et élire les nouveaux membres du Conseil d'administration qui sont les véritables détenteurs du pouvoir de décision avec le dirigeant.

Les associations égyptiennes ont de plus peu d'aura locale ou nationale et encore moins internationale. En interrogeant les populations cibles de ces deux associations (les étudiants des universités d'Alexandrie et les populations de certains quartiers où elles sont censées intervenir), on s'aperçoit que peu d'entre elles ont déjà entendu le nom de l'association et encore moins y ont participé. Elles ne sont d'ailleurs pas relayées par les médias et n'utilisent pas encore les nouvelles technologies de l'information et de la communication tel que internet (ni Oyoun Masr ni LAAWC n'ont de site internet). Le public ciblé est en réalité peu intéressé par l'action des ONG de plaidoyer, préférant s'occuper

⁷⁰ United Nations Development Programme, *Egypt Human Development Report*, 2008, chapitre 3 et 4.

⁷¹ Voir annexe 7, entretien avec M.Abbas du 23 février 2010.

de ses problèmes immédiats de survie alimentaire. Quand à la jeunesse égyptienne, elle est plus occupée à chercher un travail et à se marier, qu'à participer aux projets de développement des associations. De manière générale elle a le sentiment que toute initiative est étouffée par le système de contrôle mis en place par le gouvernement. Ceux qui ont choisi de travailler dans le domaine des ONG font face à l'incompréhension de leur entourage (la famille valorisant bien plus la recherche d'un travail comme avocat ou fonctionnaire), à des difficultés financières et à l'absence de toute perspective réelle de carrière. Oyouun Masr voit ainsi la composition de ses membres (tous volontaires) varier d'année en année, au fur et à mesure que les étudiants obtiennent leurs diplômes et trouvent un travail payé. Cela empêche l'établissement d'une structure stable et d'un personnel capable de former les nouveaux membres et de faire survivre l'esprit de l'association.

Il n'existe aucune coordination nationale pour les associations des droits de l'homme. En effet les relations entre associations de plaidoyer en Egypte sont de l'ordre de « l'informel » c'est à dire qu'elles se constituent en « réseau non-officiel »⁷², sans statut légal, sans cotisations de souscription et sans structure de coordination. La loi de 2002 sur le statut des associations égyptiennes leur donnent le droit de former des réseaux d'associations légaux, au travers de fédérations d'intérêts ou de fédérations régionales composées d'au moins 10 associations. Cependant, seule une fédération régionale est acceptée par gouvernorat et une fédération spécialisée par champ d'exercice et ce, sous la condition de s'enregistrer auparavant au ministère des Affaires Sociales. Dans ce cadre, les associations de plaidoyer préfèrent développer des alliances informelles qui émergent surtout lors des grands débats et des challenges liés à la défense de droits primordiaux. En 2005, 43 organisations des droits de l'homme ont opéré au travers de trois grandes coalitions, pour contrôler les élections législatives, soulevant un espoir sur la capacité de démocratisation de la société civile égyptienne⁷³. Mais de manière générale, le nombre de réseaux officiels en Egypte reste très faible, en comparaison du nombre d'associations et de la population du pays. En 2000, seulement 5% des 4300 organisations de développement de la société civile égyptienne étaient membres de réseaux globaux ou arabes⁷⁴.

L'association Oyouun Masr s'inspire largement du discours internationalisé sur les droits de l'homme et des conventions internationales, mais elle n'a développé que peu de relations avec les institutions et ONG internationales présentes en Egypte, ou avec d'autres associations étrangère, arabes ou égyptiennes. Par ailleurs, son dirigeant parle difficilement anglais, ce qui ne facilite pas les contacts potentiels qu'elle pourrait avoir avec les ONG étrangères ou les Organisation Internationales. « Nous avons effectivement des partenariats avec d'autres associations en Egypte. [...] Ces coopérations ne sont pas seulement pour l'argent. On organise avec eux des rencontres, des conférences à travers lesquelles ils couvrent certains frais.[...] Nous avons aussi un partenariat avec une station de radio "Hurrayatna" et le centre "Al Andalus" pour les Etudes sur la Tolérance et la Lutte contre la Violence au Caire. » Dans la pratique pourtant, il y a peu de projets en commun qui sont organisés avec les autres associations de plaidoyer égyptiennes et ceux ci ont peu d'échos, ils restent cantonnés à des partenariats officiels et à des événements occasionnels. L'association fait partie du réseau euro-Méditerranéen de la fondation Anna Lindh, comme la majeure partie des associations d'Alexandrie, mais elle participe peu à ses projets ou à ses conférences internationales. Elle se focalise principalement sur son travail dans la région d'Alexandrie. A travers son projet « Alex on line », elle veut

⁷² United Nations Development Programme, *Egypt Human Development Report*, 2008, chapitre 3 et 4.1

⁷³ Ibidem.

⁷⁴ Ibid.

développer les nouvelles technologies, « source du pouvoir de la jeunesse de nos jours »⁷⁵. Elle a donc passé un contrat avec une compagnie de service spécialisée dans le réseau internet sur Alexandrie, en partenariat avec le gouverneur d'Alexandrie et de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alexandrie, afin de bénéficier de réductions. Elle entend ainsi pouvoir développer un centre d'assistance gratuit au sein de l'université, pour former la jeunesse à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et faire connaître l'association au travers internet, afin de « répandre la culture de la paix et du dialogue ». Officiellement, Oyoun Masr a monté ce projet en partenariat avec la Biblioteca Alexandrina et selon les recommandations du « Troisième Forum de la Jeunesse Arabe » auquel elle a participé en février 2008, sur le sujet du « rôle de la jeunesse et des médias pour répandre la culture de la paix, de la sécurité et du développement ». Pourtant le partenariat avec la bibliothèque d'Alexandrie, centre de la vie culturelle alexandrine, est ici purement de façade. Le soutien d'hommes de pouvoir (au sein du gouvernorat) et d'hommes d'affaires (de la Chambre de Commerce) ayant joué le véritable rôle dans l'avancée du projet. Ce projet est par ailleurs le seul qui mentionne un partenariat avec une autre organisation de la société civile égyptienne. Il existe en Egypte plus de 60 organisations des droits de l'homme (2007⁷⁶), mais Oyoun Masr n'a aucune stratégie de « networking » envers elles.

C. Une évolution vers un rôle de contre-pouvoir, porteur d'espoir

Selon J.N. Ferrié « Le pouvoir ne circule pas, mais les hommes et les idées circulent. Ils circulent du fait que la mise sur agenda des idées de la société civile est préformatée par les nécessités de gestion imposées aux gouvernants par les bailleurs de fonds internationaux et par le calcul électoral. »⁷⁷ Cela est dû à la nature fondamentale des « régimes autoritaires libéraux ». Le développement d'une société civile, voulue par les institutions internationales portant l'idée d'une démocratisation, a changé la conception que les dirigeants ont de leur pouvoir. La part du sécuritaire a diminué au profit de la concertation et ils distinguent désormais leur « capacité de contrôle » de leur « omnipotence » sur la société. Ils ne peuvent plus faire abstraction de la volonté des gouvernés, mais l'expression de celle-ci ne doit pas se faire selon un processus concurrentiel et électif. Le développement d'une société civile dépendante de ses relations au pouvoir, et la création d'une nouvelle élite favorise ce projet et permet au régime de bénéficier des avantages des régimes démocratiques (meilleure assise sociale, meilleure information, moindre coût sécuritaire) sans pour autant remettre en cause son hégémonie. Cependant, cette politique de libéralisation de façade a des conséquences difficilement maîtrisables, car les dirigeants doivent désormais tenir compte au moins stratégiquement de nouveaux acteurs et de nouveaux standards, qui se répandent dans la société. Cet « effet de cliquet » empêche le retour sur les acquis de la libéralisation.

⁷⁵ Prospectus de présentation de l'association, 2010.

⁷⁶ United Nations Development Programme, *Egypt Human Development Report*, 2008.

⁷⁷ FERRIE Jean-Noël, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004.

Depuis les années 2000, on observe de plus un « déblocage du débat démocratique »⁷⁸, issu des forces d'opposition autant que de certaines élites du PND et des ONG de plaidoyer. Les critiques du Président et du gouvernement ne sont plus un tabou, tous demandaient une réforme de la constitution vers une baisse du poids de l'instance présidentielle, ce qui a abouti à la réforme de 2005 et à l'établissement d'une élection au suffrage universel direct du Président de la République d'Égypte. « Le débat au sein des congrès du PND se concentre autour de l'abandon du leg nassérien, qui conditionne les institutions et l'organisation administrative lourde, mais aussi une certaine idée de la justice sociale que l'Etat doit assurer. »⁷⁹ Depuis la guerre d'Irak de 2003, l'idée d'une démocratisation par étape, portée par la « nouvelle garde » du PND, s'est imposée comme nécessaire. Cela ne signifie par pour autant le développement d'une scène politique alternative, le système de répression de la société civile restant très développé à l'aube des élections législatives d'octobre 2010. Le tabou qui règne sur l'armée, issu de la légitimité originelle du régime fondé par la révolution des Officiers Libres et des guerres successives des années 50, 60 et 70 toujours très présentes dans la mémoire collective, n'a pas été levé.

Ce blocage démocratique a ainsi été ébranlé, notamment grâce au travail des associations de plaidoyer qui ont connu quelques succès notables et ont réussi à imposer le discours des droits de l'homme comme incontournable sur la scène politique égyptienne.

1) Un processus de démocratisation malgré tout entamé grâce à l'activisme de la société civile

Les associations de plaidoyer égyptiennes peuvent être considérées comme « des lieux de neutralisation et de domestication de la contestation politique, dans la mesure où elles participent à des logiques de cooptation de leurs dirigeants par le régime établi »⁸⁰. Il n'est pas possible de comparer la « société civile » égyptienne avec la « société civile » occidentale, le terme ne recoupant pas les mêmes réalités. Les associations de plaidoyer en Égypte ne forment pas une opposition indépendante, permanente et institutionnalisée qui pourrait servir de garde-fou face au régime autoritaire, ni ne relaient réellement les désirs de la population, puisqu'elles sont avant tout des organisations élitistes dépourvues de véritable bases sociales. De plus, puisqu'il n'y a pas de rotation des pouvoirs, les dirigeants ne craignent pas l'échéance électorale et donc ne se soucient pas de l'avis des citoyens censés être représentés par les organisations de la société civile. La société civile égyptienne revêt donc une forme particulière dans son partenariat avec le pouvoir. Elle permet sa légitimation au plan international mais le met aussi en danger car des « dérapages démocratiques »⁸¹ ne sont pas exclus.

Les associations de plaidoyer sont tout d'abord le symptôme d'une évolution significative des pratiques politiques et d'un « activisme social généralisé »⁸², leur nombre

⁷⁸ BEN NEFISSA Sarah, «Le déblocage du débat démocratique en Égypte, legs nassériens et poids du secteur privé», in *Maghreb/Machrek* n°182, Hiver 2004-2005, p 59-78.

⁷⁹ Ibidem.

⁸⁰ GEISSER V., KARAM KARAM, VAIREL F., « Espaces du politique. Mobilisation et protestation. », in PICARD Elizabeth *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

⁸¹ FERRIE Jean-Noel, « L'entrée dans le « cercle vertueux » : la force des dispositifs démocratiques en Égypte et au Maroc », in *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, CNRS Editions, 2006.

⁸² Droz-Vincent Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », in *Humanitaire* n°20, Automne/hiver 2008.

et leurs activités ne cessant d'augmenter. La profusion de petites ONG de plaidoyer locales dans les pays arabes depuis les années 90 est le symptôme d'une évolution sociale, car « des millions de jeunes ont été formés dans les universités et ont été en contact lors d'études à l'étranger avec les problématiques des droits de l'Homme, de la protection de l'environnement ou de la question des femmes ». De plus « l'associatif socio-culturel est davantage toléré que l'activisme politique, réprimé par les pouvoirs autoritaires. » Enfin, « les organisations internationales favorisent les « petits » projets, donc de l'argent circule dans ces secteurs. » « Tout ce tissu social s'introduit dans les marges par un contournement ou un évitement généralisé de l'Etat et de ses régulations tentaculaires, selon des modalités très différentes, entre ce qui est enregistré/légal, oublié, non vu, illégal mais toléré, discret, informel... le tout servant de matelas d'amortissement social dans le contexte d'une baisse de niveau de vie (inflation, chômage, difficultés de logement...). »⁸³

Sans pouvoir parler de démocratisation véritable, elles entrent tout de même dans le « processus de démocratisation » de la société égyptienne. Elles méritent notamment une attention particulière en matière de transformation des espaces du politique. En effet, elles favorisent une nouvelle forme de participation au politique, moins coûteuse que l'engagement ouvert face aux régimes autoritaires, en évitant le registre de l'affrontement violent, de la contestation radicale ou de la révolution. Cela ne signifie pas pourtant leur inefficacité, car elles sont avant tout un lieu de formation du militantisme et le symbole de la prise en compte croissante par la nouvelle génération des idées internationales de démocratie, de droit de l'Homme, de transparence, de bonne gouvernance, de représentativité. Si le discours officiel de Oyoum Masr ne remet pas en cause l'hégémonie du PND, l'interview avec son dirigeant et avec ses membres nous montre qu'ils n'ignorent pas les réalités du champ politique. L'association est devenu un lieu de débat officieux et de critique du gouvernement. Son dirigeant, Mr Mostafa Abbas nous a confié son opinion sur le système politique égyptien, qui montre bien qu'il a conscience de la réalité du trucage des élections autant au sein du parti au pouvoir que lors des élections parlementaires et qu'il comprend les intérêts en jeu.

« En 2005, avant les élections parlementaires nous avons obtenu l'autorisation de parler dans le grand amphithéâtre devant plus de 3000 étudiants. C'était pour un événement et j'ai eu la parole au début pour parler de l'abstention politique du peuple égyptien. J'ai dit que j'espérais que la participation aux prochaines élections parlementaires atteindrait au moins 50 % du taux total des inscrits aux tableaux électoraux. Parce que si cela se réalise, au moins la proportion du trucage sera de 50 % seulement. [...] Quand les élections furent passées, le taux de participation était de 26 %. De mon point de vue ces 26% ne se sont pas réalisés. Le vrai taux de participation n'a pas dépassé 5%. Le reste a été truqué en payant les votes contre de l'argent ou en nature. [...] Tout simplement, il n'y a pas de démocratie en Egypte. La démocratie ne peut pas être mise à part. Pourtant elle est séparée du système de Hosni Mubarak. Il n'est pas possible d'avoir une cuisine politique où quelqu'un dit "Je prend ce parti et je laisse ce parti de côté". La démocratie est indivisible. [...] Malheureusement si on regarde les procédures intérieures des partis existants, ils sont tous anti-démocratiques. Donc comment peut on réaliser la démocratie dans la société égyptienne, et toi même tu n'es pas démocratique ? Que signifie un président de parti qui reste président jusqu'au dernier souffle de sa vie ? Que signifie le fait que personne

⁸³ Ibidem.

ne peut espérer être président ? [...] Hosni Mubarak va préparer le terrain pour son fils jusqu'aux dernières secondes de sa vie, tant qu'il est président. Il a même annoncé cela lui même et il a dit que jusqu'à son dernier souffle il sera toujours un président, et servira toujours l'Egypte. Bien sûr, il sert plutôt autre chose. Et je me permet d'ajouter quelque chose, Hosni Mubarak, il y a 1 an et demi à peu près, a déclaré au journal Al Haram : "Il est temps que le peuple égyptien profite de ses ressources et de sa richesse." Et avant cela, monsieur le président, qui profitait ? [...] Si on regarde l'organisation internationale, beaucoup de pays ont des intérêts avec l'Egypte, avec le gouvernement égyptien qui existe en ce moment. Ils ont intérêt à ce que la manière dont l'Egypte est organisée reste comme elle est. [...] Les changements et la démocratie ne viendront que de l'intérieur du peuple. »

Entretien de Mostafa Abbas du 23 février 2010.

Les dirigeants de ces associations envisagent parfois leur reconversion dans le champ du politique et la création de partis indépendants comme Mr Abbas :

« On rêve de fonder un parti et assurément par la fondation de ce parti, d'observer et d'étudier l'avis des gens en Egypte. On essaie de créer un scénario et celui ci pourra venir du bas. La démocratie, on l'obtient du bas. On ne peut pas faire un parti et rester comme n'importe quel parti existant, qui serait un décor politique. Ce scénario se fera premièrement par une conscientisation, d'une certaine manière, de la rue égyptienne. Pas dans des conférences ou des chambres fermées. La somme qui peut être versée aux partis politiques par le Comité des partis politiques, et qui représente 100 000 livres égyptiennes par an, n'est pas suffisante pour conscientiser 80 millions de citoyens. Mais on a des programmes, on a des objectifs qui viennent du bas et effectivement on travail dans ce sens. »

Entretien de Mostafa Abbas du 23 février 2010.

Ainsi les associations de plaidoyer participent à l'inscription des problèmes politiques sur l'agenda public et ont rendu le débat sur les droits de l'homme incontournable sur la scène politique. Personne n'ignore aujourd'hui en Egypte la corruption des dirigeants⁸⁴, le trucage des élections, les exactions commises par la police⁸⁵. Après 30 ans de gouvernement Mubarak, et dans le cadre des prochaines élections, la tension monte en Egypte dans une atmosphère de « ras-le-bol » général. Les dirigeants égyptiens aujourd'hui ne peuvent s'abstenir de valoriser, du moins dans leurs discours, les droits de l'homme ou la démocratie. De plus la société civile égyptienne s'est institutionnalisée progressivement dans ses rapports au pouvoir comme partenaire, mais aussi comme contradicteur lors de certaines occasions propices à la défense de droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté d'association ou le droit de vote.

2) Des actions concrètes qui témoignent d'une nouvelle forme de mobilisation

⁸⁴ Dénonciation dans la presse du détournement de la rente du canal de Suez. Voir article 6.

⁸⁵ Le mot « hukuma » qui désigne en arabe le gouvernement est aujourd'hui employé pour désigner la police, symptôme de la prise de conscience de l'hypertrophie du système de répression égyptien.

Dans le cadre du projet de loi régissant le statut des associations et des institutions civiles (loi N° 153 de 1999), les ONG égyptiennes furent très actives dans leur critique et se sont appuyées sur des réseaux tant nationaux qu'internationaux après son vote par l'Assemblée du peuple en mai 1999. En effet elles reprochaient au texte de poser des conditions encore plus restrictives que la loi n°32 de 1964 à la liberté d'association. La loi de 1999 prévoyait notamment l'obligation pour les ONG de faire approuver par le gouvernement l'élection de leur conseil d'administration, ainsi que leur affiliation à des organisations étrangères et leur financement. Dans son article 11 elle interdisait à des militants de la société civile de faire partie en parallèle d'un parti politique. La mobilisation de la société civile égyptienne, organisée en réseaux nationaux, a permis d'attirer l'attention des organisations internationales et en mai 2000, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies condamne la nouvelle Loi sur les ONG et appelle le gouvernement égyptien à l'abroger, arguant de son incompatibilité avec les conventions internationales signées par l'Egypte et avec la Constitution nationale. Finalement, sous la pression internationale, la Cour Constitutionnelle d'Egypte déclare le 3 juin 2000 la Loi 153 de 1999 inconstitutionnelle.

Cette victoire relative de la société civile (relative puisque en 2002 une nouvelle loi fut votée, sans la participation des ONG à son élaboration et puisque en 2011 le gouvernement devrait avoir le droit de répartir les dons étrangers selon son bon vouloir) face au gouvernement n'est pas unique. En d'autres occasions (réforme en 2000 de la loi sur le statut personnel de 1979 grâce à l'activisme des associations de droits de la femme, contrôle des élections législatives de 2005, réforme de la constitution en 2005, interdiction de la pratique de l'excision en 2000) les organisations de la société civile égyptienne ont su prouver leur efficacité et gagner la confiance des observateurs internationaux, soulevant un espoir quand à leur participation dans le processus de démocratisation de l'Egypte. « La situation actuelle suggère que, dans le futur, les organisations de la société civile prendront une place plus importante dans la surveillance et dans la critique ouverte des pratiques politiques, qui sont déterminantes pour un environnement social autonome et ouvert. »⁸⁶

De plus, dans le champ des droits de la femme, on observe une réelle volonté de confrontation politique, afin de mener des réformes sociales. Contrairement aux associations des droits de l'Homme, les associations des droit de la femme ont développé beaucoup des contacts entre elles, notamment pour la rédaction de rapports en commun, l'action de sensibilisation ou la demande de réformes de projets de loi. Elles collaborent également beaucoup plus avec les organisations et les ONG internationales au sein de réseaux et disposent de fonds étrangers pour certains projets. Les activités récentes de l'association LAAWC reflète cette esprit de coopération et cette ouverture internationale⁸⁷.

En 2005 la LAAWC a participé à l'observation des élections législatives et au contrôle de la participation politique des femmes du district d'Alexandrie et ce, en partenariat avec la Commission Européenne, au sein d'une coalition incluant de nombreuses ONG. Dans ce contexte et en partenariat avec le *Centre Egyptien pour le droit des femmes*, elle a participé à l'étude des violences faites aux femmes dans le cadre des élections. Elle participe également au projet « Liberté et indépendance pour les ONG » et coordonne les actions des ONG alexandrines de défense de la liberté d'association en réaction à la loi de 2002, en partenariat avec le *Centre du Caire pour les droits de l'homme*. En 2007, elle a rédigé des rapports en commun avec *The New Women Foundation* sur le sujet des « femmes sur le marché du travail et leur conditions de travail après la politique de privatisation »

⁸⁶ United Nations Development Programme, *Egypt Human Development Report*, 2008.

⁸⁷ Entretien non retranscrit, 20 juin 2010, Alexandrie.

et sur le sujet du « contexte légal du crime de viol », aboutissant à la proposition d'un projet de loi intitulé « Le harcèlement sexuel des femmes au travail ». Elle a également participé à la sensibilisation à leurs droits des femmes travaillant pour le ministère de la Santé dans les campagnes (appelées « pionniers ruraux », elles font partie du programme de développement et de désenclavement rural de l'Etat, visant à promouvoir la production agricole et artisanale des familles vivant à la campagne. Leurs conditions de travail sont très dures, elles sont peu rémunérées, et leur emploi est précaire), en coordination avec CARITAS Egypte. Elle a participé au Réseau des Droits de la Femme en 2008 visant à proposer l'amendement de la loi sur le statut personnel en Egypte. Enfin elle a obtenu des fonds de l'USAID pour apporter une assistance légale et pour la formation d'avocats sur le sujet du « combat contre la violence faite aux femmes et aux enfants ». Les activités de la LAAWC visent à défendre les intérêts des femmes et des travailleuses, pour cela elle opère parfois des actions de plaidoyer qui sont à la limite de la critique ouverte des politiques du gouvernement (critique du droit du travail, du fonctionnariat, du statut légal de la femme) tout en prenant en compte les réalités sociales de son terrain de travail. Cela lui est permis par ses partenariats avec des ONG internationales, qui lui donnent une visibilité et une protection internationale, même si Mme Al Gharbawy a conscience qu'elle évolue sur « un terrain dangereux »⁸⁸ parfois.

Le travail de l'association se situe dans le champ du juridique, censé être indépendant du pouvoir exécutif, mais aussi dans le champ du législatif, et elle dispose d'outils efficaces pour créer un réel changement « par le bas » en partenariat avec d'autres associations des droits de la femme : une base sociale, des avocats formés, une visibilité internationale, peu de liens clientélistes, puisqu'elle n'a pas de conseil d'administration et qu'elle participe à un réseau national solidaire.

⁸⁸ Ibidem.

III. La société civile arabe, moteur de la démocratisation ?

Nous nous efforcerons dans cette dernière partie d'ouvrir le débat sur le rôle que peut jouer la société civile dans le processus de démocratisation des pays arabes. Il est important de préciser que le terme « société civile » n'est plus ici entendu seulement comme « les organisations et les institutions indépendantes du pouvoir et institutionnalisées dans leurs rapports avec l'Etat ». Nous avons montré dans les parties précédentes et au travers de notre enquête de terrain qu'il n'existe pas de « société civile » égyptienne indépendante et que sa composition et son rôle est spécifique au contexte des pays arabes. Nous préférons donc revenir au terme philosophique de « société civile » tel que défini par Hegel pour décrire le processus post-révolutionnaire européen d'autonomisation de la sphère privée par rapport à l'Etat et de prise en compte par celui-ci des besoins de ses citoyens, organisés en groupes d'intérêts entendant intervenir dans la gestion du pays. Il convient d'élargir le champ de recherche afin de prendre en compte les évolutions fondamentales en cours dans les pays arabes, autant culturelles et sociales qu'économiques et politiques, et sortir ainsi de l'analyse traditionnelle pessimiste d'une société figée et passiste. Quel rôle a la société égyptienne en tant que communauté de citoyens dans la prise de décision politique ? Quelles évolutions sont envisageables pour le régime autoritaire égyptien ? Et quelles évolutions cela présage-t-il pour les associations et ONG de plaidoyer ?

A. Des rapports au politique spécifiques aux pays arabes ?

L'étude des processus de démocratisation dans les pays arabes est passée par différentes phases au sein du champ de la recherche, comme nous le rappelle J.C Vatin⁸⁹. La tradition anthropologique dans la lignée de E. Gellner attribue aux liens primordiaux (familiaux, tribaux, religieux ou claniques) les fondements du politique dans les pays arabes; comme C. Geertz les définit, ils seraient une représentation sociale et participeraient de la construction culturelle à travers laquelle les sociétés arabes s'imaginent comme communautés. Ainsi, certains chercheurs comme M. Al Sayyid Saïd ou N. Hopkins tentent d'expliquer le manque de démocratie et de transparence dans la société égyptienne par une « culture politique » spécifique aux pays arabes. Dans les études des régimes politiques eux-même, les notions de clientélisme, de patronage et de patrimonialisme sont incontournables et tous les auteurs s'accordent à reconnaître cette caractéristique dans les Etats du monde arabe (J.F. Médard, Y. Schemeil, J. Leca). Pour autant peut-on considérer qu'il existe une « résistance à la démocratie » dans les sociétés et les Etats du monde arabe ?

⁸⁹ Vatin Jean-Claude, « Les partis (pris) démocratiques. Perceptions occidentales de la démocratisation dans le monde arabe », in *Égypte/Monde arabe* n°4, 19

1) Une culture politique « anti-démocratique » ?

M. Al Sayyid Saïd est un militant égyptien des droits de l'Homme, qui a notamment rédigé des rapports pour le Centre du Caire pour les droits de l'Homme. Dans un de ses articles⁹⁰, il expose sa vision de la vie communautaire et sociale des pays arabes qu'il caractérise par des allégeances primaires, au clan, à la famille, au quartier, à la tribu ou aux communautés religieuses. Selon lui ces allégeances forment la première priorité du citoyen et expliqueraient la faible participation des égyptiens aux actions de plaidoyer des ONG, puisque leur confiance pour l'amélioration de leurs conditions de vie se place dans le système de liens primaires, dont ils font partie. Il explique également que « les relations civiles dans le monde arabe plongent dans l'inégalité effective » car si « le principe d'égalité est ancré dans le Code Civil égyptien, il ne l'est pas dans la société égyptienne. »⁹¹ Il dénonce donc le manque d'ancrage des principes de droits de l'Homme dans la société égyptienne selon une vision pessimiste de sa propre culture et de son peuple.

De même N. Hopkins⁹² utilise la culture en tant qu'élément d'analyse de la situation politique en Égypte, dans une vision phénoménologique (analyse des systèmes de représentation des acteurs et de leur façon de donner un sens au monde, la culture est constituée et constituante) qui se veut héritée de la vision de C. Geertz. Selon lui, le rapport que le peuple établit avec le chef d'Etat est un rapport paternaliste. Il représente le « père de famille » auquel on doit obéissance et respect, comme cela est inculqué aux enfants dès leur plus jeune âge. Il voit en Egypte une « culture de la déférence » représentée par l'usage des titres (« bey », « bacha », « haj ») qui reflètent un sens de la hiérarchie aigu et un rapport perpétuel de supériorité / infériorité entre les individus dans tous les aspects de leur vie quotidienne. De même, il observe que les processus de résolution des conflits en Egypte s'opèrent sous la forme d'une intermédiation : « on cherche une personne ou un groupe dont le statut est sensiblement plus élevé que les personnes en conflit pour servir d'intermédiaire. »⁹³ C'est une façon « arabe » de résoudre les conflits dans la tradition du « majliss al arab » (« conseil d'anciens »). Ainsi il en déduit que le lien entre autoritarisme familial et autoritarisme politique se trouve dans des valeurs telles que la déférence, ancrées dans la société égyptienne et agissant au quotidien dans les rapports au politique.

L'évolution des sociétés arabes peut être appréhendée de deux manières : on peut considérer qu'il y a une permanence ou un retour du tribalisme, qui resterait le paradigme central dans l'explication de l'autoritarisme et des blocages démocratiques de l'Etat arabe; ou on peut considérer que les liens primordiaux s'ils existent toujours sont résiduels, car de nouvelles dynamiques sociales opèrent désormais et transforment le visage de la société arabe. Ce débat entre explication par la culture et explication par l'économie est toujours très présent au sein du champ de la recherche en science politique⁹⁴.

La permanence de l'autoritarisme dans les pays arabes est à étudier dans l'évolution historique ancienne et récente de la société, mais aussi du régime bien plus que dans la « culture ». Nous préférons donc prendre parti pour la seconde explication en rappelant

⁹⁰ AL SAYYID SA'ID Muhammad, "Culture de la relation entre le civil et le politique dans les ONG", in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 65-81.

⁹¹ Ibidem.

⁹² Hopkins Nicholas, « La culture politique et l'Égypte », in *Égypte/Monde arabe*, Première série, 24, 1995.

⁹³ Ibid.

⁹⁴ LECA Jean, « L'économie contre la culture dans l'explication des dynamiques politiques », in *Récentes transformations politiques dans le monde arabe*, bulletin du CEDEJ n°23, Le Caire, 1988.

que la culture et les traditions ne sont jamais figées mais au contraire évoluent avec les transformations sociétales et les systèmes de représentations. Le sombre tableau d'une « culture de la déférence » et d'une culture « anti-démocratique » telle que dépeintes par ces deux auteurs est remise en cause depuis quelques années avec les « grandes révolutions silencieuses » (Y. Gonzales-Quijano, 2010) que connaissent les sociétés arabes. Il s'agit d'une révolution démographique tout d'abord car aujourd'hui grâce à l'amélioration des conditions de santé et à l'explosion des taux de natalité, un arabe sur deux est un jeune de moins de 20 ans. Il s'agit d'une révolution urbaine et éducative ensuite. Les populations rurales sont devenues minoritaires dans le monde arabe et le nombre de personnes ayant accès à l'éducation a fortement augmenté. Aujourd'hui grâce à cet accès privilégié des jeunes aux universités, de plus en plus de personnes sont en mesure de se faire leur propre opinion. Cela revient à la création d'un véritable espace public. On peut aussi parler d'une révolution anthropologique avec l'évolution des modes de vie et des aspirations personnelles. Les nouvelles générations sont porteuses d'un discours d'émancipation. Elles représentent un nouveau phénomène d'individualisation en cours dans les sociétés arabes où la recherche du bonheur individuel prime sur la soumission aux traditions et aux obligations familiales ou communautaires. Les nouvelles sociétés arabes subissent ainsi des changements violents dans un contexte d'ouverture à l'international et à la consommation de masse et de développement des NTIC; changements qui, sans conteste, opèrent une recomposition entre tradition, culture politique et modernité surtout au sein de la jeunesse arabe; changements que l'on peut également observer à travers l'étude des associations de plaidoyer en Egypte qui sont souvent issues de ces nouvelles générations.

2) Clientélisme et patrimonialisme

La politique dans le monde arabe est perçue autant par les populations locales que par les chercheurs occidentaux comme un monde de patronage ou tout est une affaire de famille, de clans, de « pistons », où la corruption est « endémique » et la bureaucratie-technocratie hypertrophiée. Or, il convient d'écarter le biais ethnocentrique du chercheur occidental « voyant du patronage partout dès qu'il ne retrouve plus les modes d'agrégations d'intérêts et de représentations politiques auquel il est habitué »⁹⁵, pour trouver une explication à même de lier la forme macro-sociétale de patronage présente au sommet de l'État (néo-patrimonialisme) aux formes spécifiques de patronage arabe, présents dans l'organisation micro-sociétale. Tout d'abord, rappelons que toute étude anthropologique ou sociale doit être ancrée dans un processus historique long; il faut donc définir le contexte des relations de clientèle actuelles afin d'éviter de les inscrire comme une « invariance » des sociétés arabes. L'organisation segmentaire en groupes lignagers ne constitue plus aujourd'hui la seule base de l'organisation sociale, car les formes de patronage sont diffuses et variées dans le monde arabe. On peut observer la constitution de nombreux réseaux ne reposant plus seulement sur le lien de sang ou de religion, mais sur un calcul d'avantages mutuels. « La création d'une « asabiyya » (« esprit de corps ») n'est pas imputable à un groupe repérable dans la structure sociale »⁹⁶. En Egypte, le niveau primordial a relativement peu d'importance, les liens de solidarité de la société sont ceux de la famille, mais aussi du copinage et traversent les communautés et les groupes sociaux. Les origines arabes du patronage sont à chercher tout d'abord dans la représentation que la population

⁹⁵ LECA Jean et SCHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », in *Revue internationale de science politique* n°4, 1983, p. 455-494.

⁹⁶ Ibidem.

arabe se fait du monde, héritée de la mémoire collective et fondée sur la parenté. Le patronage est présent tout au long de l'histoire de l'Empire arabo-musulman : expansion par l'agglutination de clans et de tribus, dynastie des mécènes et parrainage des carrières scientifiques au X et XI^{ème} siècle, intégration des non musulmans à l'empire à travers le système de « mawali » (« client »), ... Ce langage définit donc une structure cognitive qui s'adapte aux nouvelles institutions mises en place après les indépendances. Aujourd'hui le « clientélisme politique » (« HaSaBa » en arabe) est systématiquement dévalorisé par le langage journalistique et véhicule ce sentiment de frustration, de haine et d'inégalité; pourtant le patronage arabe dans sa forme noble, garde sa valeur symbolique, représentée dans l'utilisation sémantique de titres honorifiques, militaires ou religieux, qui évoquent un prestige et un honneur, une visibilité sociale et un leadership.

Le patronage est une forme d'exercice du pouvoir, mais pas un mode de domination. Les origines de l'autoritarisme et du blocage démocratique en Egypte sont à chercher dans l'histoire des types de domination plus que dans la structure de la société. L'histoire arabe a connu deux grands types de domination traditionnelle dans le sens weberien du terme : le mode Khaldounien et le mode mamelouk ottoman de l'Empire patrimonial. Dans ce dernier type, l'économie n'est pas séparée de l'Etat, car elle n'est pas structurée par un marché qui se serait constitué en dehors de lui. « L'Etat n'est donc pas censé représenter par le jeu de la loi une société civile constituée en dehors de lui par le jeu du marché »⁹⁷. L'Etat égyptien contemporain a hérité de cette forme de domination, et a su mobiliser les ressources du patronage, reconfiguré dans le cadre de nouvelles institutions, pour créer un nouveau mode d'exercice du pouvoir. En ce sens, il peut être défini comme un Etat « néo-patrimonial ». Dans les pays occidentaux, la bureaucratisation de l'Etat patrimonial a permis l'accès à la démocratie. Mais dans les pays arabes, on a assisté au double phénomène de bureaucratisation et de patrimonialisation qui explique l'utilisation du terme « néo-patrimonial ». « Dans un tel contexte, le clientélisme politique, qui est le pilier principal de l'Etat néo-patrimonial, constitue un phénomène tout à fait moderne, même s'il s'articule aussi à des formes de clientélisme d'origine traditionnelle »⁹⁸.

Selon Eisenstadt⁹⁹, l'Etat néo-patrimonial est « une situation élitare où le centre politique est approprié par des hommes d'Etat qui cherchent à se maintenir au pouvoir, tout en modernisant et unifiant l'Etat national ». Sa construction en Egypte est concomitante avec le processus d'indépendance et de formation d'un parti unique qui a privé les électeurs de leur ressource politique par le vote. Le clientélisme politique remplace le clientélisme électoral présent dans les démocraties occidentales (il serait en effet faux de croire qu'il n'existe pas de clientélisme dans les régimes démocratiques modernes) car le président de la république en tant que chef d'Etat et de parti se trouve à la tête du pouvoir de nomination dans tous les hauts postes de l'administration, du gouvernement et du parti et parce que les élections ne sont qu'une façade démocratique.¹⁰⁰ « La privatisation du pouvoir entraîne deux corollaires d'ordre général : les rapports publics deviennent personnalisés, particularistes plutôt qu'universalistes et ils deviennent aussi patrimonialisés. »¹⁰¹ La sphère de l'économie et des affaires publiques, dans ce contexte, dépendent uniquement de finalités privées; elles ne dépendent ni de la valeur réelle du marché, ni des ressources

⁹⁷ Ibidem.

⁹⁸ MEDARD Jean Francois, "La spécificité des pouvoirs africains" in *Pouvoirs* n°25, 1983.

⁹⁹ EISENSTADT S., *Tradizional Patrimonialism and Modern New-Patrimonialism*, Beverly Hills, Sage Publications, 1973.

¹⁰⁰ MEDARD Jean Francois, "La spécificité des pouvoirs africains" in *Pouvoirs* n°25, 1983.

¹⁰¹ Ibidem.

du pays, ni de la valeur de la force de travail. « Si un secteur public n'est pas soumis à la dynamique des prix réels, il abritera des rentes et engendrera des gaspillages au détriment de la communauté entière. Si c'est le cas alors, il n'est pas « public ». »¹⁰²

Cependant, en Egypte s'est opérée une libéralisation économique dans les années 70, accentuée dans les années 90 avec le plan d'ajustement structurel. Cela a-t-il permis une influence des hommes d'affaires sur la politique ou cela n'a-t-il mené qu'à un changement des élites et des liens clientélistes ? La croissance du secteur privé est-elle en mesure d'affecter le mode de fonctionnement des régimes autoritaires et de les démocratiser ?

S. Ben Néfissa voit ici une contradiction porteuse de changement à terme, à cause de la nature hybride du régime égyptien, libéral sur le plan économique et autoritaire sur le plan politique. « Le PND rassemble depuis la libéralisation économique de nombreux hommes d'affaires riches de leurs propres ressources économiques [...] La question qui se pose est de savoir qui est le client et qui est le patron [...] A terme, la reconnaissance officielle du poids économique, social et politique du secteur privé est un enjeu du débat sur la réforme démocratique, débat auquel doit prendre part autant le gouvernement que les acteurs de la société civile et de la sphère économique. »¹⁰³ I. Brouwer¹⁰⁴ montre que dès les années 90 la bourgeoisie égyptienne muselée sous Nasser s'est reconstituée en bourgeoisie d'Etat et de nouvelles élites du secteur privé sont apparues. Le pouvoir économique peut désormais mener au pouvoir politique. Le meilleur exemple du poids de cette nouvelle élite sur les décisions politiques sont les difficultés qu'on eut les pouvoirs publics à contrôler les Sociétés Islamiques de placement de fonds. Pourtant ce nouveau secteur privé ne s'est pas autonomisé de l'Etat, il représente bien plus un « capitalisme des copains »¹⁰⁵. « Il n'y a pas de concurrence ni de transparence, pas d'économie de marché réelle et donc pas de démocratie, puisque les forces économiques usent d'autres moyens pour influencer les décisions politiques »¹⁰⁶. La logique rentière prévaut et les relations personnelles sont le moyen d'obtenir des avantages économiques (contrats publics, autorisations, monopoles, ...). La plupart des hommes d'affaires font partie du parti national démocratique et s'accaparent la rente étrangère, tout en usant de dérogations au cadre légal égyptien. Il n'y a pas, pour le moment, de séparation de la sphère du privé et du public.

¹⁰² ADDI Lahouari, « Forme néo-patrimoniale de l'Etat et secteur public en Algérie », in *Etat et développement dans le monde arabe*, éd. CNRS, 1990.

¹⁰³ BEN NEFISSA Sarah, « Le déblocage du débat démocratique en Egypte, legs nassériens et poids du secteur privé », in *Maghreb/Machrek* n°182, Hiver 2004-2005, p 59-78.

¹⁰⁴ Brouwer Imco, 1995, « Les élites économiques et les groupes de pression égyptiens », in *Égypte/Monde arabe* n° 21, 1995 p. 73-114.

¹⁰⁵ GOBE Eric, « Secteur privé et pouvoir politique en Égypte: entre réformes économiques, logiques rentières et autoritarisme néo-patrimonial », in *États et sociétés de l'Orient arabe en quête d'avenir 1945-2005. Dynamiques et enjeux II*, Paris, Geuthner, 2007, p. 253-265.

¹⁰⁶ Ibidem.

B. Une forme renouvelée d'étude des sociétés civiles arabes débarrassée des paradigmes de recherche traditionnels

Après avoir présenté la situation du régime égyptien et de la société et montré les limites que cela peut présenter à la démocratisation, pourquoi ne pas tenter d'appréhender de manière plus positive les « processus » déjà en cours dans la société qui manifestent d'une participation sociale et politique « du bas » ? En effet, dans le contexte d'une crise politique sous-jacente, d'une transformation des sociétés et d'une mondialisation accélérée, apparaît un « espace public » arabe (« le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison, s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État. » Habermas, 1963). Il convient dans ce cadre de reconsidérer les phénomènes de clientélisme, d'élitisme et d'autoritarisme à la lumière de ces évolutions globales et de nouveaux outils scientifiques.

1) Une approche anthropologique originale

Certains auteurs¹⁰⁷, ayant étudié les phénomènes de clientélisme, ont montré qu'ils ne sont pas nécessairement contraires à la démocratie. Il convient donc de revoir le jugement négatif et répandu dans les études occidentales à propos des sociétés arabes et de leur mode d'organisation spécifique. Le clientélisme peut être défini comme « un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté, qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales. [...] Il suppose un échange mutuellement bénéfique entre partenaires inégaux. » (J.F. Médard, 1983). Il ne s'oppose pas à la notion de modernité et peut être observé dans tout type de régime et de société contemporains, car « les individus trouvent toujours plus facile d'y recourir que de se soumettre aux mécanismes du marché, de la bureaucratie ou des associations collectives, à supposer que ces mécanismes fonctionnent normalement. »¹⁰⁸ En effet, si la démocratie est habituellement définie par des élections régulières, une rotation des pouvoirs, un universalisme bureaucratique, un Etat de droit et une individualisation de l'acte électoral, il existe par là même une tension, puisque la compétition électorale demande une sollicitation permanente de soutiens et la création de liens de fidélité qui obéissent ainsi à un « clientélisme électoral ». Le monde arabe ne constitue donc pas une exception ou une anomalie. Il est essentiel de replacer le clientélisme politique, tel qu'il est présent dans les sociétés arabes dans son contexte historique et de l'étudier comme une adaptation à la modernité.

Le système égyptien de clientélisme politique est un moyen de donner aux échanges société / pouvoir une efficacité qui permet la légitimation du gouvernement en place et le contrôle de la société. La constitution égyptienne établit un Etat de droit, un multipartisme et une démocratie représentative, mais dans la pratique, c'est un autoritarisme d'Etat qui fait loi et une concentration des pouvoirs aux mains de quelques dirigeants. Les autorités instrumentalisent l'organisation de la société et la tradition du patronage arabe pour asseoir leur pouvoir et constituer des canaux privilégiés d'interaction avec la population, afin d'éviter

¹⁰⁷ Briquet Jean-Louis et SAWICKI Frédéric (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998.

¹⁰⁸ LECA Jean et SCHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », in *Revue internationale de science politique* n°4, 1983, p. 455-494.

tout « dérapage démocratique ». Dans ce contexte, le clientélisme peut être considéré comme une « innovation de tradition » (J.F. Bayard, 2009). « Il n'est pas une structure déterminante des processus politiques mais une composante du riche stock culturel des sociétés arabes. »¹⁰⁹, susceptible de changement et d'évolution, susceptible notamment d'être utilisé à d'autres fins que la patrimonialisation du pouvoir.

Dans certaines situations historiques, le développement d'institutions modernes s'est opéré sans que les liens clientélistes n'aient disparu, ceux-ci ayant au contraire permis la modernisation; ces cas cependant, il est vrai, concernent des pays ayant été capables auparavant d'une ouverture démocratique et d'une offre politique pluraliste. Les pratiques clientélistes peuvent cependant contribuer à la diffusion de systèmes de représentation, de standards et de catégories de légitimation qui s'imposent dans un Etat démocratique moderne. Les associations des droits de l'Homme, par exemple, se servent de leur conseil d'administration pour obtenir des avantages et accéder à une visibilité auprès du gouvernement. Cependant les échanges ne sont pas à sens unique : elles ont su rallier des personnalités du régime à leur cause et diffuser les standards des droits de l'homme dans le discours public, ouvrant ainsi la porte à un « déblocage démocratique »¹¹⁰ et à une volonté de démocratisation issue autant des partis d'opposition que de la jeune garde du PND. Les dirigeants de ces associations ont également l'opportunité d'utiliser leurs relations personnelles pour se mettre en avant et accéder au jeu politique même si celui-ci est fermé, et parfois créer leur propre parti. Dans ce contexte, le clientélisme permet un regroupement d'individus aux intérêts et conceptions différentes et une complexification du jeu politique, voire une pluralisation. Les dirigeants doivent désormais élaborer des stratégies de plus en plus complexes afin de conserver leur pouvoir et doivent tenir compte de nouveaux acteurs issus de la sphère du privé que ce soit de l'économie (clientélisme d'hommes d'affaires) ou des organisations civiles (clientélisme associatif).

2) « Culture politique » et « espace public » arabe

La question de la « culture politique » dans les pays arabes est appréhendée dans la littérature scientifique occidentale de manière négative et se réfère à la démocratie en tant que « contrat social » (Rousseau) moderne lié à la trajectoire des sociétés occidentales. L'apparition d'une anthropologie politique remonte à la seconde guerre mondiale, mais peu d'études prennent en compte les représentations que les populations arabes se font de la représentativité et de l'autorité, car « l'étude de la culture des peuples colonisés n'intègre pas le champ de la science politique ou reste à sa marge, reléguée dans des « aires spécifiques » malgré de nombreuses et riches études »¹¹¹ telles que celles de G. Kepel, O. Roy ou J.F. Bayard. De plus l'étude des processus de transition politique dans les pays du Tiers Monde s'est concentrée avant tout sur la problématique des élites et du champ politique officiel. « Le changement politique procéderait largement sinon exclusivement du volontarisme des élites, des recompositions politiques en leur sein et des luttes pour le pouvoir qui opposent les différentes factions qui les constituent »¹¹². La « culture des élites » est opposée à la

¹⁰⁹ PICARD Elizabeth *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

¹¹⁰ BEN NEFISSA Sarah, «Le déblocage du débat démocratique en Egypte, legs nassériens et poids du secteur privé», in *Maghreb/Machrek* n°182, Hiver 2004-2005, p 59-78.

¹¹¹ Otayek René, *Identité et démocratie*, Presses de Sciences Po, 2000.

¹¹² Ibidem.

« culture populaire » qui est jugée trop « traditionnelle » pour développer une « culture de la démocratie ».

Or il est faux de croire que le peuple égyptien n'a pas de conscience politique comme le rappelle S. Ben Néfissa¹¹³, tout d'abord parce qu'un pouvoir ne peut pas se maintenir sans un minimum de relais au sein de la société et ensuite parce que le régime égyptien s'est construit sur une légitimation démocratique et un discours valorisant la représentativité du peuple, source de l'indépendance de la nation. C Geertz rappelle également que la culture politique est dynamique et productrice de sens auprès des populations, elle dérive d'une vision générale de la politique issue des acteurs, de la coopération et de l'invention de ceux-ci dont dérivent ses « structures de significations ». Elle représente « les rapports entre affectivité politique et orientations éthiques, qui participent de la culture au sens général et qui dessinent ses représentations communes du pouvoir » (J.C Martin, 2000). Il ne peut donc y avoir de changement démocratique sans une volonté et une prise de conscience issue « du bas » de la société. Cela dément les conceptions déterministes qui voient dans certaines cultures un « anti-démocratie » fondamental et arguent que la démocratie est consubstantielle aux seules sociétés occidentales. « Certes la démocratie sous sa forme libérale représentative est bien une invention de l'Occident, mais on ne saurait s'en prévaloir pour stigmatiser les cultures autres comme étrangères à la modernité »¹¹⁴ et à la démocratie. Par ailleurs les travaux récents sur les sociétés égyptiennes et mésopotamiennes anciennes¹¹⁵ montrent que la conception arabe du politique n'est pas si éloignée des principes démocratiques modernes. Enfin il faut considérer la culture politique comme un processus historique, elle n'est pas immuable et subit des changements sous l'influence d'évolutions sociétales. La culture politique égyptienne est issue d'un métissage formé de l'héritage du réformisme et du nationalisme de la Nahda, du nassérisme, du libéralisme et de l'islamisme politique et n'est pas opposée à la démocratie, bien au contraire.

Les ONG de plaidoyer, dans ce contexte, sont à la fois le symbole de la présence d'une « culture politique » de la démocratie au sein de la jeunesse égyptienne et le moyen de diffusion et de fermentation de cette culture au sein de la société. Leur existence ne peut qu'être interprétée comme une évolution positive des sociétés arabes, même si elles se contentent d'agir à la marge dans le cadre d'un Etat autoritaire. Elles participent plus de ce nouvel « espace public » arabe en formation qui a connu un développement rapide notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC).

En effet, contrairement à l'idée répandue du « désert numérique » arabe et du manque de « savoir comme mode de vie » (Rapport Arabe sur le Développement Humain des Nations Unies, 2007) les NTIC semblent avoir atteint un niveau de développement suffisant pour avoir un effet politique et influencer les processus de démocratisation. Il faudrait plutôt parler « d'oasis numériques »¹¹⁶ car la multiplication d'initiatives locales montre une véritable prise de conscience des enjeux de l'économie de l'information dans une ère géographique qui, de plus, a l'avantage de disposer d'une certaine cohésion linguistique et culturelle et

¹¹³ BEN NEFISSA Sarah, « Asabiya et élections : les Egyptiens sont-ils démocrates ? » dans FERRIE J.N et SANTUCCI J.C, *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires dans le Nord de l'Afrique*, Paris, CNRS, 2006.

¹¹⁴ Otayek René, *Identité et démocratie*, Presses de Sciences Po, 2000.

¹¹⁵ Y. Schemeil, *La politique dans l'Ancien Orient*, 1999.

¹¹⁶ GONZALES-QUIJANO Yves, « Nouvelles technologies et processus démocratiques dans le monde arabe », in A. Hammoudi, D. Bauchard et R. Leveau (Eds.), *La démocratie est-elle soluble dans l'islam ?*, Paris, CNRS éditions, 2007.

de réseaux de solidarité forts. Selon les statistiques du site InternetWorldStats¹¹⁷, 28,3% de la population du Moyen Orient a accès à internet de manière régulière. L'augmentation du nombre d'utilisateurs a été phénoménale en 10 ans (1648,2 % d'augmentation entre 2000 et 2009). L'Egypte est un des pays les plus actifs au niveau de l'utilisation d'internet avec 12,6 millions d'utilisateurs réguliers, ce qui représente environ 14% de la population totale. Le nombre peut sembler faible en comparaison du degré de pénétration d'internet dans les pays occidentaux, mais les pratiques sociales ont connu une évolution conséquente en quelques années. La multiplication des cyber-cafés dans les rues du Caire ou d'Alexandrie, toujours remplis de jour comme de nuit de jeunes égyptiens, l'utilisation intensive des blogs, des réseaux de contacts et des sites de partage de vidéos tels que facebook (deuxième site le plus fréquenté dans le monde arabe¹¹⁸) ou u-tube (4ème site le plus fréquenté), l'arabisation des NTIC (claviers arabes, sites traduits en arabe, journaux arabes informatisés, ...) sont autant d'indicateurs du développement d'un vaste réseau arabe d'échange d'informations et d'opinions, touchant même les zones les plus reculées. La création de cet espace potentiel de critique favorise indéniablement de nouvelles formes de participations politiques plus horizontales ou « en étoiles » et donc plus démocratiques. Internet est parmi les NTIC celui qui tend le plus à favoriser des systèmes de mise à distance de l'Etat autoritaire et des stratégies de contournement (il existe des systèmes de navigation qui permettent d'éviter les interdictions locales) de plus son coût d'accès est réduit, il est facile d'utilisation (navigation anonyme et libre) et met en jeu des acteurs divers dans un processus interactif, instantané et mondialisé. Même s'il serait faux de croire que l'Etat ne dispose pas de système de contrôle de « la toile » arabe (filtrage des connexions au réseau au mondial, interdiction d'accès à certains sites comme u-tube en Tunisie ou facebook en Syrie, surveillance des usages et des mails), on peut quand même avancer qu'internet forme aujourd'hui une scène politique à part entière car les pratiques politiques ne sont plus seulement sur le réseau mais aussi issues du réseau. Il donne à l'activisme politique une capacité de mobilisation même si celle ci ne se traduit pas nécessairement par un potentiel d'action (effet « virtuel »). Cependant il est avant tout un phénomène issu des couches les plus jeunes, les plus audacieuses et les plus motivées qui s'en servent pour remettre en cause « l'économie des échanges symboliques » traditionnellement détenue par les élites politiques, économiques et religieuses. « Les textes et les références traditionnelles n'existent plus et sont remaniées, [...] la culture est réinvestie. [...] Internet fournit un espace d'interaction et d'échange dans un espace politique où les lieux d'expression n'abondent pas forcément. »¹¹⁹ C'est pourquoi on peut parler de son rôle dans le développement de « processus démocratiques ».

Même si les ONG de plaidoyer égyptiennes, comme nous l'avons déjà dit, n'utilisent pas toutes les potentialités d'internet (peu de sites d'organisations des droits de l'homme, peu de réseaux d'ONG sur internet) et que les pratiques individuelles sont pour le moment favorisées sur la toile (les principales utilisations d'internet par la jeunesse égyptienne sont les sites de rencontre et de tchat et les sites de partage de vidéo), l'apparition récente de ces nouveaux médias et de ces nouveaux publics, favorisés par les transformations socio-politiques de la société arabe est un terrain fertile pour les associations qui sont susceptibles de l'investir et de le développer dans le futur. Internet « rend possible la constitution d'un espace public et au sein de cet espace peuvent s'élaborer des pratiques selon l'histoire et

¹¹⁷ Voir annexes 4, tableau du degré de pénétration d'internet au Moyen Orient

¹¹⁸ www.internetworldstat.com

¹¹⁹ GONZALES-QUIJANO Yves, « Nouvelles technologies et processus démocratiques dans le monde arabe », in A. Hammoudi, D. Bauchard et R. Leveau (Eds.), *La démocratie est-elle soluble dans l'islam ?*, Paris, CNRS éditions, 2007.

la culture propre à la région, [...] des pratiques politiques modernes qui rendent justice à la démocratie comme « gouvernement des peuples » ». ¹²⁰

B. Une nécessaire démocratisation « par le haut »

Si on élargit le champ d'étude pour s'écarter de la considération que seule la « société civile » (tel que définie par les grands bailleurs de fonds et les organisations internationales) est à même de démocratiser un régime, et que l'on prend en considération la formation d'un « espace public » arabe, il n'est pas trop optimiste de dire que des changements politiques sont déjà en cours en Egypte et dans le monde arabe. Il convient de prendre en compte les études récentes qui tentent de réintroduire du comparatisme et du pluralisme dans les sciences politiques et de considérer les expériences et les processus démocratiques déjà existants dans le monde arabe.

En effet l'Etat égyptien peut à terme rentrer dans un système de « cercle vertueux » ¹²¹ sous la pression internationale (nécessité de s'adapter au discours international de démocratie) comme nationale (réel désir populaire de démocratie), susceptible d'amener une démocratisation. De plus, selon S. Ben Néfissa ¹²², contrairement à ce que prônent les organisations internationales, la société civile à elle seule ne peut pas assurer la démocratisation. La création d'une société civile dans les sociétés arabes comme occidentales impose une certaine démocratisation préalable, c'est à dire une société politique libre (des partis politiques multiples, des élections libres, une réelle représentativité) et un Etat de droit qui garantit la reconnaissance et la protection des libertés individuelles et civiques et des droits économiques et sociaux. La seule pression de la société civile, sans une volonté des gouvernements ne peut pas amener à la démocratisation du régime. Enfin il est faux de définir la société civile dans son autonomisation pure à l'Etat, car bien au contraire, c'est par une articulation avec l'Etat que celle ci peut fonctionner. Les problèmes de sous-développement, de justice, de sécurité publique, la redistribution des richesses, demandent une supervision centrale et administrative active et une vision macro-sociétale qui peuvent mener à des politiques volontaristes décidées en partenariat ou avec l'avis des organisations de la société civile, représentantes des volontés de la population. C'est pourquoi nous avons choisi dans cette dernière partie et après avoir présenté les processus démocratiques en cours issus « du bas » de la société, d'étudier leur articulation avec la situation politique vue « du haut », au niveau du régime égyptien, de la loi et du gouvernement.

1) Pluralisme démocratique dans les expériences arabes

Depuis quelques années, les études scientifiques en science politique dans le monde arabe, prennent en compte les expériences démocratiques des régimes arabes. Par exemple, on évalue de manière plus positive le système parlementaire égyptien et le système de

¹²⁰ Ibidem.

¹²¹ FERRIE Jean-Noel, « L'entrée dans le « cercle vertueux » : la force des dispositifs démocratiques en Égypte et au Maroc », in *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, CNRS Editions, 2006.

¹²² BEN NEFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH Nabil, HANAFI Sarah et al, *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004.

concentration des pouvoirs et de bureaucratisation qui a permis en matière d'économie, du moins pendant 30 ans, de gérer les ressources du pays, de les redistribuer, et de développer un système éducatif qui est devenu le canal d'une promotion sociale, d'une professionnalisation et d'une acculturation politique. « L'Etat de droit ne saurait venir en ligne unique de Sparte ou d'Athènes à travers la tradition européenne issue des révolutions et de la manière dont la liaison entre morale et politique, par l'intermédiaire du droit, a pu être établi dans la tradition kantienne. »¹²³ La démocratie peut désormais être repensée comme multiple et on peut se débarrasser de la vision essentialiste qui voit dans la culture arabe une spécificité frappée d'un anti-démocratisme originel et d'une incapacité de produire autre chose que des ersatz d'Etat autoritaire, néo-patrimoniaux, pétro-oligarchiques ...

M. Camau¹²⁴ rappelle à ce propos que la longévité de l'autoritarisme arabe ne saurait relever d'une forme de « résistance au processus planétaire de démocratisation » mais relève bien plus de « recompositions sous l'effet des tendances contradictoires des processus de mondialisation et de démocratisation ». En effet la mondialisation « émancipe de l'Etat les enjeux et les ressorts des relations sociales et politiques » alors que la démocratisation est censée « universaliser à l'échelle de l'Etat un dispositif de représentation et de participation ». Cette contradiction dessine une transformation des régimes dans le monde arabe. Tout d'abord les « complexes de pouvoir » se pluralisent. La mobilité des facteurs de production et la tertiarisation de l'économie, la globalisation des marchés, la virtualisation des entreprises et des Etats, la déconnexion des territoires, la multiplication des zones de libre échange retirent à l'Etat certaines de ses prérogatives de souveraineté et renforcent les réseaux hommes d'affaires / hommes politiques. La densification du tissu associatif témoigne d'une redistribution des rôles même si les ONG arabes restent hors de la politique et se contentent d'entretenir de bonnes relations avec les gouvernants. Enfin, d'autres transformations plus larges, dont nous avons déjà parlé, entrent en jeu telles que le développement des NTIC, le développement des systèmes d'éducation, « la fragmentation de l'autorité », ... Tous ces phénomènes témoignent d'une pluralisation des sociétés arabes et de la politique qui est liée à la mondialisation, mais qui n'intègre pas les critères de démocratisation habituels, car elle n'est issue ni d'une volonté des dirigeants ni d'un activisme de la société civile. Cette pluralisation « tient à des facteurs qui dépassent les intentions des dirigeants et appareils autoritaires. [...] Elles dessinent une « zone grise » qui est affaire de conjoncture. »¹²⁵ Si les régimes arabes parviennent à relever l'ensemble des défis de la pluralisation, alors ils pourront consolider leur autoritarisme. Pourtant, aujourd'hui, les dirigeants égyptiens semblent faire face à des contradictions fondamentales et à une conjoncture défavorable qui peut donner lieu à des glissements vers une remise en cause de leur hégémonie politique.

Un système ne peut perdurer sans s'adapter aux nouvelles conditions économiques, sociales et culturelles mais il ne peut pas non plus aller totalement contre sa tradition. Cette question de la permanence et du changement est fondamentale lorsque l'on étudie le régime Egyptien, car celui-ci subit actuellement de nombreuses contradictions. Alors qu'il a les caractéristiques d'un système multipartiste, valorisé par le discours de ses dirigeants, la pratique politique voit la centralisation du pouvoir aux mains du PND. L'économie de

¹²³ Vatin Jean-Claude, « Les partis (pris) démocratiques. Perceptions occidentales de la démocratisation dans le monde arabe », in *Égypte/Monde arabe* n°4, 1990.

¹²⁴ Camau Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'achimède de la politique dans le monde arabe. », in Ferrié Jean-Noël et Santucci Jean-Claude (dir.), *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, CNRS Editions, 2006.

¹²⁵ Ibidem.

marché mise en place est doublée d'une volonté de l'Etat de contrôler l'économie de rente. Le discours sur les droits de l'Homme est incontournable pour les hommes politiques mais le système de répression et l'atteinte aux libertés restent la norme. Dans un contexte de montée des revendications sociales et de détérioration des conditions de vie des égyptiens, H. Dessouki¹²⁶ voit le facteur économique comme l'aspect prépondérant dans la poursuite du processus démocratique en Egypte, c'est à dire « la capacité du système politique égyptien à assurer une mobilisation et une utilisation rationnelle et efficace des ressources disponibles et à mettre le processus démocratique au service du pays ». De plus, le seul pluralisme politique, même s'il existait, ne suffirait pas à régler les problèmes de sous-développement; l'Etat doit donner à la population égyptienne des résultats concrets en matière économique. De cela dépendra le succès ou l'échec de l'expérience pluraliste démocratique.

Comme nous l'avons montré, les associations dans le monde arabe sont limitées dans leurs actions et ne peuvent que rester extérieures aux lieux traditionnels du politique, elles ne souhaitent par ailleurs elles-même pas s'engager dans la mesure où elles savent que cela ne mène à rien. La logique d'une démocratisation par la société civile passerait par une politisation de celle-ci or, pour le moment elle représente surtout une forme de dédain du politique. La démocratisation ne peut se faire sans une ouverture politique préalable et voulue par les dirigeants. « Les sociétés civiles arabes sont dans une phase qui rappelle le début du suffrage universel en Europe au XIXe siècle, elles ont besoin d'une impulsion par le haut pour pouvoir jouer le véritable rôle qui leur est dévoué. »¹²⁷ Les associations ne peuvent remplacer les lieux traditionnels du politiques tels que les partis et le système des élections. Finalement la pluralisation des sociétés arabes et l'ouverture des espaces publics arabes a favorisé le développement d'une société civile arabe qui ne correspond pas à l'idée que l'on se fait d'elle comme vecteur de démocratisation puisqu'elle fonctionne bien plus par cooptation avec le gouvernement. Pourtant l'actions des ONG de plaidoyer, en ouvrant le discours sur la démocratie et les droits de l'homme peut inquiéter les dirigeants. « Ils sont pris dans un dilemme : ils ne peuvent empêcher la libéralisation de la sphère politique ni la remise en cause partielle de celle-ci de leur prédominance. [...] Même si la société civile est dominée par les gouvernants, son insertion dans leurs stratégies contribue à modifier le fonctionnement des régimes autoritaires. »¹²⁸ De plus le discours officiel sur le pluralisme politique que les dirigeants égyptiens sont forcés d'adopter sous la pression internationale même si il n'entraîne pas de changements dans les fait, a son existence propre et opère une reconfiguration entre Etat et société. Il engendre une opinion publique et un débat indépendant des dirigeants auquel prennent part les associations de plaidoyer égyptiennes.

2) L'entrée dans le « cercle vertueux »

Il nous a semblé intéressant pour finir de se pencher sur l'étude du régime égyptien au niveau institutionnel, afin d'étudier les blocages et les ouvertures possibles pouvant amener à une démocratisation « par le haut ». Nous nous sommes pour cela largement inspirés de la

¹²⁶ DESSOUKI A. H., « L'évolution politique de l'Égypte : pluralisme démocratique ou néo-autoritarisme ? », *Maghreb-Machrek* n°127, 1er trim. 1990, p. 7-16.

¹²⁷ BEN NEFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH Nabil, HANAFI Sarah et al, *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004.

¹²⁸ FERRIE Jean-Noel, "Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord", *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004.

théorie de J.N. Ferrié du « cercle vertueux »¹²⁹. En s'inspirant des transitions démocratiques en Europe de l'est, il montre que la démocratie peut être pensée autrement que comme un processus de longue durée échappant à l'action des individus et dépendant de la préexistence de comportements civiques caractéristiques des sociétés occidentales, hérités de la tradition philosophique et des révolutions du XIXe siècle.

En Egypte, l'architecture constitutionnelle est « manipulative » dans la mesure où elle falsifie la préoccupation des gouvernés. Les dirigeants n'ont ainsi pas besoin de prendre en compte celle-ci pour se maintenir au pouvoir. Elle apparaît de forme démocratique dans les textes de la constitution avec la tenue d'élections périodiques, la présence d'un Parlement élu au suffrage universel et, depuis la réforme de 2005, d'un Président également élu au suffrage universel, d'un Conseil Constitutionnel et d'un multipartisme. Mais jusqu'à aujourd'hui les dirigeants ont toujours réussi à éviter des « dérapages démocratiques » en truquant les élections ou en recourant aux liens clientélistes et aux pots de vins. Pourtant le maintien de ce « libéralisme démocratique » et du système représentatif déjà présent dans les textes n'est pas sans risque. La référence à la démocratie en Egypte ne date pas des plans d'ajustement structurel des années 90, même si, sous la pression internationale, les dirigeants ont été forcés d'y avoir recours systématiquement pour justifier des aides financières, mais remonte à la création de la République Arabe d'Egypte. L'adoption de politiques de libéralisation ont forcé les dirigeants à adopter des modes de falsification de la vie politique plus efficaces pour maintenir leur hégémonie. De plus, elles produisent des effets après leur adoption qui ne nécessitent pas une « conversion civique » préalable. J.N. Ferrié croit au contraire que « ce sont les institutions qui créent les conditions de leur fonctionnement » et que le passage de l'autoritarisme à la démocratie n'implique pas de changement de « mentalité » mais un changement d'architecture constitutionnelle. L'activité de démocrates convaincus peut se déployer dans un contexte propice puis les institutions et les normes démocratiques ayant leur propre efficacité permettent par la suite la pérennisation du système. Il se peut aussi que les gouvernants et les gouvernés parviennent à croire que le régime autoritaire est désormais livré à lui-même et que ces premiers se désolidarisent les uns des autres alors que ces derniers se coordonnent. Ces scénarios optimistes sont-ils réalisables en Egypte ?

Si on observe les dernières évolutions institutionnelles et sociales en Egypte, on voit que le leadership n'a pas changé mais qu'il est considérablement remis en cause, ce qui a modifié les conditions de son exercice. Le problème de la succession de Moubarak a entraîné une opposition au sein même du parti au pouvoir, l'apparition de personnalités comme Baradei témoigne d'une complexification de la vie publique et politique et le développement de multitudes de petites ONG de plaidoyer participe de cette « pluralisation » de la société. On peut difficilement envisager cependant un « dérapage démocratique » prochain en Egypte. Tout d'abord parce que Baradei ne dispose pas des moyens nécessaires pour se présenter aux élections présidentielles, n'étant rattaché à aucun parti, ensuite parce que le contrôle des élections par le pouvoir judiciaire comme ce fut le cas en 2005 n'assure pas d'une véritable transparence, enfin parce qu'il n'est pas autorisé aux députés indépendants élus au Parlement de se coopter en parti (islamiste ou pro-Baradei par exemple) après leur élection. L'espoir des partisans de Baradei est de réunir plus de 50% de la population pour présenter une proposition de réforme de la constitution qui autoriserait un candidat indépendant, non rattaché à un parti politique, à se présenter aux élections présidentielles.

¹²⁹ FERRIE Jean-Noël, « L'entrée dans le « cercle vertueux » : la force des dispositifs démocratiques en Égypte et au Maroc », in *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, CNRS Editions, 2006.

Conclusion

Tout au long de notre étude et au travers de notre travail de terrain nous avons tenté de répondre à une question : Quel est le rôle des associations de plaidoyer dans le processus de démocratisation en Egypte ? Comme nous l'avons montré, le sujet est complexe, car il nécessite de saisir le sens mais aussi les utilisations qui sont faites de termes comme la société civile, la gouvernance ou les droits de l'homme, termes qui forment une « nouvelle idéologie internationale », prônant un seul chemin vers la démocratie, une seule voie vers la modernité. Nous avons voulu présenter cette question d'actualité de manière nouvelle, tout d'abord comme une question de science politique, car elle recoupe des intérêts géopolitiques et nationaux qu'il est intéressant d'étudier, ensuite comme une question sociale, car elle met en lumière des changements sociétaux énormes que connaît le monde arabe. Nous avons aussi voulu étudier le phénomène en nous séparant des préconçus du chercheur occidental, afin de pouvoir mettre à jour la réalité des pratiques des ONG et leurs effets car nous pensons tout comme J. Leca (1994) que « le concept de société civile est un outil précieux pour mettre à jour la société complexe. Et il peut être utilement revisité et adapté aux paradigmes et aux débats du monde arabe ». Il ne faut pas pour autant sur-idéaliser la société civile, présentée comme porteuse de tous les espoirs face à un Etat post-colonial autoritaire, incapable de continuer à assumer ses prérogatives économiques et politiques, et auquel il incombe de démocratiser et de développer le pays. Cette théorie est tributaire des théories libérales portées par les grands bailleurs de fonds prônant l'Etat minimal et le développement des initiatives privées et des forces du marché. Quel est donc le véritable rôle de la « société civile » égyptienne ?

Si l'on entend la société civile comme « différenciation des espaces sociaux privés par rapport à l'espace politique, individualisation des rapports sociaux qui confèrent à l'allégeance citoyenne une valeur prioritaire, horizontalité des rapports à l'intérieur de la société, qui fait préférer la logique associative à la structuration communautaire et qui, à ce titre, permet une identification stato-nationale. » (B. Badie, 1992), le concept serait alors propre à l'Occident. Les sociétés civiles arabes qui existent ne ressemblent cependant pas aux modèles européens de sociétés civiles, est-ce à dire qu'il n'existe pas de société civile en Egypte ? Il n'existe en effet pas d'associations issues de la « société civile » capables de former un projet démocratique cohérent, d'influencer les décisions politiques de manière transparente, c'est à dire de se poser en corps relais formels ou informels entre le pouvoir et la société afin de jouer un rôle de contre pouvoir ou de modérateurs. Il n'y a pas non plus une réelle différenciation des sphères du privé et du public, ni une autonomisation de l'économie, ni une classe moyenne nettement différenciée. Les associations de plaidoyer égyptiennes sont para-publiques, elles doivent composer avec le gouvernement pour pouvoir survivre et s'allier avec des hommes d'affaires puissants qui ont des entrées dans le champ politique officiel. Il n'existe pas non plus de société civile au sens hégélien du terme puisque l'Etat égyptien est fondé sur un système néo-patrimonial où les ressources économiques du pays sont au service du pouvoir politique.

Pourtant il existe tout de même un discours anti-hégémonique et de contestation issu d'organisations de la société civiles (associations de plaidoyer) qui ont su se poser comme contre-pouvoir et élaborer des stratégies d'anti-autoritarisme en se servant de l'intérêt accru des institutions internationale pour les processus de démocratisation dans les pays arabes.

De plus il faut prendre en compte les défauts de perspective que l'on peut avoir en tant que chercheur occidental vis à vis du phénomène de la « société civile » égyptienne car, tout d'abord, il est récent et ne semble pas bouleverser pour le moment la société, ensuite parce qu'il inclut des mobilisations et des engagements que l'on refuse de voir car ils ne correspondent pas à notre vision de la démocratie ou que l'on ne peut pas voir car ils n'empruntent pas les formes et les objectifs traditionnels des ONG. Pourtant l'émergence en soi d'une multitude de petites ONG de plaidoyer est déjà positif même si elles sont obligées d'agir à la marge dans un système où le jeu politique officiel est bloqué. Les associations de plaidoyer participent donc bien plus d'un « nouvel espace public arabe » en cours de formation que d'une société civile; elles sont le symbole de mutations économiques, sociales, politiques, démographiques, ... en cours dans le monde arabe et sont le fruit d'une nouvelle conjoncture qui risque de changer la région de manière brutale et décisive. Elles sont aussi un site qui permet de mettre à jour ces évolutions à travers l'étude de leurs objectifs, de leur mode d'organisation et des populations qu'elles drainent. Au regard des sociétés arabes, il apparaît également que l'Etat et la société s'interpénètrent tant qu'il serait impossible de voir émerger une société civile. Or cette thèse est à nuancer car « ce serait ignorer les multiples procédures de contournement, d'évitement et de subversion par lesquelles la société réussit à éroder la domination de l'Etat » (J.F Bayard 1986). De plus l'entreprise de détotalisation de l'Etat post colonial en a fait un Etat mou et a « d'autant mieux contribué à la structuration d'un espace social autonome qu'elle a été portée par un dynamisme associatif qui signe sans discussion la mise à distance de l'Etat et témoigne sans conteste de capacité auto-organisatrices de la société » (B. Badie, 2000). Les associations de plaidoyer égyptiennes ont su se réapproprier le discours universel de la modernité et de la démocratie pour l'adapter à leur représentation du pouvoir et de sa légitimité (voir les essais sur les droits de l'homme et l'Islam, sur la compatibilité entre la culture musulmane et la démocratie, ...) et à l'imposer sur la scène politique officielle, obligeant les dirigeants à élaborer des stratégies plus complexes pour conserver leur hégémonie. Pour toutes ces raisons, nous pouvons dire qu'elles participent réellement au « processus de démocratisation » de l'Egypte.

Annexes

Annexe 1 : Extraits de la constitution de 1971 de la République d'Egypte78

Annexe 2 : Extrait du texte de loi sur les associations n°32 de 196483

Annexe 3 : Tableau de la répartition des partis politiques au sein de l'Assemblée du Peuple égyptienne89

Annexe 4 : Tableaux du degré de pénétration d'internet au Moyen Orient90

Annexe 5 : Articles de journaux93

Article 1 : IRIN France, 13 avril 201093

Article 2 : Le Figaro, mercredi 09 décembre 200994

Article 3 : Yahoo News, Dimanche 13 juin96

Article 4 : Amnesty International, 14 juin 201098

Article 5 : Le quotidien du peuple en ligne, mercredi 24 mars 201099

Article 6 : Ahi Al Quran, lundi 21 juin 2010100

Annexe 6 : Article de Jean Leca101

Annexe 7 : Entretien avec M. Abbas

Références bibliographiques

Les paradigmes de recherche

BADIE Bertrand, *Les deux Etats, pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1987.

Briquet Jean-Louis et SAWICKI Frédéric (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998.

Burgat François, « Démocratie et démocratisation dans le monde arabe », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n°4, 1990. [Consulté le 15 janvier 2010]

< <http://ema.revues.org/index336.html> >

Camau Michel, « Trois questions à propos de la « démocratisation » dans le monde arabe », in *Égypte/Monde arabe* n°4, 1990.

EISENSTADT S., *Tradizional Patrimonialism and Modern New-Patrimonialism*, Beverly Hills, Sage Publications, 1973.

Hopkins Nicholas, « La culture politique et l'Égypte », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe*, Première série, 24, 1995. [Consulté le 04 mars 2010]

< <http://ema.revues.org/index625.html> >

LECA Jean, « L'économie contre la culture dans l'explication des dynamiques politiques », in *Récentes transformations politiques dans le monde arabe*, bulletin du CEDEJ n°23, Le Caire, 1988.

LECA Jean, « De la lumière sur la société civile », in KAVIRAJ S. & KHILNANI S., *Civil Society, History and Possibilities*, Cambridge University Press, 2003.

MEDARD Jean Francois, "La spécificité des pouvoirs africains", in *Pouvoirs* n°25, 1983.

Otayek René, *Identité et démocratie*, Presses de Sciences Po, 2000.

Vatin Jean-Claude, « Les partis (pris) démocratiques. Perceptions occidentales de la démocratisation dans le monde arabe », in *Égypte/Monde arabe* n°4, 1990.

[Consulté le 12 janvier 2010] < <http://ema.revues.org/index338.html> >

Vatin Jean-Claude, « L'Égypte dans la politologie occidentale », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n°8, 1991. [Consulté le 12 janvier 2010]

< <http://ema.revues.org/index1200.html> >

La société civile et les processus de démocratisation dans le monde arabe

- ADDI Lahouari, « Forme néo-patrimoniale de l'Etat et secteur public en Algérie », [en ligne], in *Etat et développement dans le monde arabe*, éd. CNRS, 1990.
[Consulté le 08 février 2010] ≤ http://halshs.archivesouvertes.fr/docs/00/39/77/88/HTML/#_ftn8 >
- AL SAYYID SA'ID Muhammad, "Culture de la relation entre le civil et le politique dans les ONG", in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 65-81.
- BEN NEFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH Nabil, HANAFI Sarah et al, *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004.
- BEN NEFISSA Sarah, *Pouvoir et association dans le monde arabe*, Paris, CNRS, 2002.
- BEN NEFISSA Sarah, « ONG arabes : pas encore globales », in *Courrier de la planète* n°63, 2002.
- DENOEUX Guilain, "Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds", in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 81-113.
- Droz-Vincent Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », [en ligne], in *Humanitaire* n°20, Automne/hiver 2008. [Consulté le 12 décembre 2010] ≤ <http://humanitaire.revues.org/index344.html> >
- DROZ-VINCENT Philippe, *Moyen-Orient, pouvoir autoritaires et sociétés bloquées*, Paris, PUF, 2004.
- Ferrié Jean-Noël et Santucci Jean-Claude (dir.), *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, [en ligne], CNRS Editions, 2006. [Consulté le 18 mars 2010] ≤ http://hal.archivesouvertes.fr/index.php?halsid=3qgradei1frv4in3t53d0844i40&view_this_doc=halshs-00201860&version=1 >
- LECA Jean et SCHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », in *Revue internationale de science politique* n°4, 1983, p. 455-494.
- PICARD Elizabeth *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.
- GONZALES-QUIJANO Yves, « Nouvelles technologies et processus démocratiques dans le monde arabe », in A. Hammoudi, D. Bauchard et R. Leveau (Eds.), *La démocratie est-elle soluble dans l'islam ?*, Paris, CNRS éditions, 2007.

Les processus de démocratisation en Egypte

- BEN NEFISSA Sarah, ARAFAT Alâ' Al-dîn, *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Karthala, 2005.

- BEN NEFISSA Sarah, "Asabiya et élections : les Egyptiens sont-ils démocrates ?" dans FERRIE J.N et SANTUCCI J.C, *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires dans le Nord de l'Afrique*, Paris, CNRS, 2006.
- BEN NEFISSA Sarah, "Le déblocage du débat démocratique en Egypte, legs nassériens et poids du secteur privé", in *Maghreb/Machrek* n°182, Hiver 2004-2005, p 59-78.
- DESSOUKI A. H., « L'évolution politique de l'Égypte : pluralisme démocratique ou néo-autoritarisme ? », *Maghreb-Machrek* n°127, 1er trim. 1990, p. 7-16.
- FERRIE Jean-Noel, *L'Égypte entre démocratie et islamisme : le système Moubarak à l'heure de la succession*, Autrement, Paris, 2008.
- FERRIE Jean-Noel, "Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord", [en ligne], *Etudes et documents du CEDEJ* n°7, 2004. [Consulté le 24 février 2010] < [http://hal.archivesouvertes.fr/index.php?action_todo=search&submit=1&stype=simple&f\[0\]=%40auteur&v\[0\]=Ferrié&orderby=DATEPROD&ascdesc=DESC&begin_at=50](http://hal.archivesouvertes.fr/index.php?action_todo=search&submit=1&stype=simple&f[0]=%40auteur&v[0]=Ferrié&orderby=DATEPROD&ascdesc=DESC&begin_at=50) >
- FERRIE Jean-Noel, « L'entrée dans le « cercle vertueux » : la force des dispositifs démocratiques en Égypte et au Maroc », [en ligne], in *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, CNRS Editions, 2006. [Consulté le 24 février 2010] < http://hal.archivesouvertes.fr/index.php?halsid=3qradei1frv4in3t53d0844i40&view_this_doc=halshs-00195455&version=1 >
- Ismail Salwa, 1996 « Les relations État-société en Égypte : restructurer le politique », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n°26, 1996. [Consulté le 12 janvier 2010] < <http://ema.revues.org/index1476.html> >
- POMMIER Sophie, *Egypte : l'envers du décor*, La Découverte, Paris, 2008

Les associations en Egypte

- BEN NEFISSA Sarah, « Associations égyptiennes : une libéralisation sous contrôle », in *Maghreb/Machrek* n°150, 1995, p 19-36,
- Ben Néfissa Sarah, « L'État égyptien et le monde associatif à travers les textes juridiques », in *Égypte/Monde arabe* n° 8, 1991. [Consulté le 12 janvier 2010] <<http://ema.revues.org/index1208.html>>
- GOBE Eric, "Le secteur privé égyptien et l'action publique : association d'hommes d'affaires et démocratisation dans l'Égypte de l'Infitah", [en ligne], in *Cemoti*, n°27, 2004. [Consulté le 08 février 2010] < <http://cemoti.revues.org/document665.html> >
- FOUAD Viviane, REF'AT Nadia et MORCOS Samir, « De l'inertie au mouvement. Etude du conflit autour de la loi relative aux associations », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 143-167.

Les associations de plaidoyer dans le monde arabe

Bälz Kilian, « Human rights, the rule of law, and the construction of tradition », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n° 34, 1998. [Consulté le 12 janvier 2010]

< <http://ema.revues.org/index1511.html> >

BEN Néfissa Sarah, « L'association al-Nidâ' al-Gadid », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n° 20, 1994. [Consulté le 08 février 2010]

< <http://ema.revues.org/index530.html> >

El-Khawaga Dina, « Les droits de l'homme en Égypte », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n° 30-31, 1997. [Consulté le 08 février 2010]

< <http://ema.revues.org/index1649.html> >

Karam Karam, *Le mouvement civil au Liban, Revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/IREMAM, 2006.

PRATT Nicolas, « Hégémonie et contre-hégémonie en Égypte : les ONG militantes, la société civile et l'Etat », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 167-197.

SARAYA Aliaa, sous la dir. de LECA Jean, *Les organisations des droits de l'homme en Égypte : analyse d'un engagement pour la défense d'une cause*, l'Harmattan, 2009.

L'économie égyptienne

CIEMENT Françoise, « Table ronde : Bilan et perspectives de l'ajustement structurel en Égypte : introduction », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n° 21, 1995. [Consulté le 08 février 2010] < <http://ema.revues.org/index386.html> >

COTTENET-DJOUFELKIT Hélène, « L'industrialisation de l'Égypte au xx^e siècle », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n° 4-5, 2001. [Consulté le 01 février 2010] < <http://ema.revues.org/index870.html> >

GOBE Eric, « Secteur privé et pouvoir politique en Égypte: entre réformes économiques, logiques rentières et autoritarisme néo-patrimonial », [en ligne], in *États et sociétés de l'Orient arabe en quête d'avenir 1945-2005. Dynamiques et enjeux II*, Paris, Geuthner, 2007, p. 253-265. [Consulté le 01 février 2010]

< http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/14/76/25/PDF/Gobe_secteur_privé_et_pouvoir_politique_en_Egypte.pdf >

BROUWER Imco, 1995, « Les élites économiques et les groupes de pression égyptiens », [en ligne], in *Égypte/Monde arabe* n° 21, 1995 p. 73-114. [Consulté le 08 février 2010] < <http://ema.revues.org/index381.html> >

Autres sources

Site du Centre d'Études et de Documentation Économiques, Juridiques et Sociales (CEDEJ) [en ligne]. [Consulté le 08 février 2010]

< <http://www.cedej-eg.org/spip.php?rubrique39> >

Site du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) [en ligne]. [Consulté le 12 mars 2010] < <http://www.undp.org.eg/> >

Site de Amnesty International [en ligne]. [Consulté le 12 mars 2010]

< <http://thereport.amnesty.org/fr/regions/middle-east-north-africa/egypt>>

Amnesty International, *Rapport sur l'Égypte : une société muselée*, Londres, 2000

United Nations Development Programme, *Egypt Human Development Report, 2008* [en ligne]. [Consulté le 26 avril 2010]

<<http://www.undp.org.eg/Portals/0/2008%20Egypt%20Human%20Development%20Report%20Complete.pdf>>

Site de la Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme [en ligne].

[Consulté le 13 décembre 2009] < <http://www.ohchr.org/EN/Countries/MenaRegion/Pages/EGIndex.aspx> >

Human Rights Committee of United Nations, *Concluding observations of the Human Rights Committee : Egypt, 76th session, 28/11/2002.*

Human Rights Committee of United Nations, *Report of the Committee on the elimination of Discrimination against Women, 24th and 25th sessions, 2001.*

Freedom House, *Special Report on Women's Right in Egypt*, by Mariz Tadros, 2010. [en ligne]. [Consulté le 16 mars 2010] < <http://freedomhouse.org/template.cfm?page=384&key=253&parent=24&repor>

Liste des sigles

- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- FMI : Fond Monétaire International
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- LAAWC : Legal Aid Association for Women and Children
- EOHR : Egyptian Organisation for Human Rights
- PND : Parti National Démocratique
- NTIC : Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication

Résumé

Les associations des droits de l'Homme et de la femme connaissent un essor dans le monde arabe depuis 20 ans. Elles sont valorisées par les grands bailleurs de fonds et les organisations internationales comme porteuses de changements, et sont censées permettre la démocratisation à la fois du régime et de la société. Mais leur mode de fonctionnement est spécifique au monde arabe.

Etudier ce type d'associations, dites « de plaidoyer », en Egypte permet de dévoiler la vérité sur la « société civile » arabe et sur les « processus de démocratisation » en cours, ainsi que la réalité de leur rôle dans ce contexte.

Mots clés

Egypte, droits de l'Homme, droits de la femme, association, ONG, société civile, monde arabe, démocratisation.